



Direction Territoriale de Lorraine
Agence Vosges Montagne
Unité territoriale de Bruyères

Département : Vosges
Arrondissement : Epinal
Région IFN : 425- Vosges cristallines
SRA de Lorraine

**FORET COMMUNALE
DE
FAUCOMPIERRE**

« Exemple destiné à la mise à disposition du public, limité à la partie technique de l'aménagement conformément aux dispositions de l'article D. 212-6 du code forestier »

Surface cadastrale : 35 ha 55 a 59 ca

Surface retenue pour la gestion : 35 ha 56 a

REVISION D'AMENAGEMENT FORESTIER

2015 - 2034

Altitude supérieure 660 m
inférieure 400 m

Identifiant national : F23314R

SOMMAIRE

1	ÉTAT DES LIEUX - BILAN	4
1.1	Présentation générale de l'aménagement	4
1.1.1	Désignation, situation et période d'aménagement	4
1.1.2	Foncier – Surfaces – Concessions	5
1.1.3	La forêt dans son territoire : fonctions principales	6
1.2	Conditions naturelles et peuplements forestiers	7
1.2.1	Description du milieu naturel	7
1.2.1.1	Topographie et hydrographie	7
1.2.1.2	Conditions climatiques	7
1.2.1.3	Géologie, géomorphologie, pédologie	7
1.2.1.4	Unités stationnelles	8
1.2.2	Description des peuplements forestiers en 2014	9
1.2.2.1	Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt	9
1.2.2.2	Inventaires réalisés	11
1.2.2.3	Etat du renouvellement	11
1.3	Analyse des fonctions principales de la forêt	12
1.3.1	Production ligneuse	12
1.3.1.1	Volumes de bois produits	12
1.3.1.2	Desserte forestière	13
1.3.2	Fonction écologique	14
1.3.3	Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)	16
1.3.3.1	Accueil et paysage	16
1.3.3.2	Ressource en eau potable	17
2	PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS, PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS	18
2.1	Synthèse et définition des objectifs de gestion	18
2.2	Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité	19
2.2.1	Traitements retenus	19
2.2.2	Essences objectifs et critères d'exploitabilité	19
2.3	Objectifs de renouvellement	19
2.3.1	Futaie irrégulière et futaie jardinée : forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement	19
2.3.2	Evolution des essences	20
2.4	Classement des unités de gestion	20
2.5	Programme d'actions	21
2.5.1	Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS	21
2.5.2	Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE	21

2.5.2.1	Coupes	21
2.5.2.2	Desserte	24
2.5.2.3	Travaux sylvicoles	25
2.5.3	Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE	25
2.5.3.1	Biodiversité courante	25
2.5.4	Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET	26
2.5.4.1	Accueil et paysage	26
2.5.4.2	Ressource en eau potable	27
2.5.4.3	Chasse – Pêche	27
2.5.4.4	Droits d'usage et affouage	29
2.5.4.5	Richesses culturelles	29
2.5.5	Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET	30
2.5.5.1	Incendies de forêts	30
2.5.5.2	Déséquilibre sylvo-cynégétique	30
2.5.5.3	Crises sanitaires	30
2.5.5.4	Tassement des sols	30
2.5.6	Programme d'actions ACTIONS DIVERSES	30
2.5.6.1	Certification PEFC	30

Document ONE

1 ÉTAT DES LIEUX - BILAN

1.1 Présentation générale de l'aménagement

1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement

- **Propriétaire de la forêt** : commune de Faucompierre.

- **Dénomination - Localisation**

Situation administrative	
Aménagement de forêt	communale
de	Faucompierre
Départements de situation	Vosges (88)
N° ONF de la région nationale IFN de référence	425- Vosges cristallines
SRA de référence	Lorraine - arrêté ministériel du 9 juin 2006

Département(s)	Communes de situation de la forêt	Surface cadastrale (ha)
Vosges	Faucompierre	16,3931
	Le Boulay	3,2480
	Le Tholy	9,6508
	St Jean du Marché	3,8700
	Tendon	2,3940
Total		35,5559

- **Période d'application de l'aménagement** : 2015-2034

- **Forêts aménagées**

Détail des forêts aménagées			Dernier aménagement		
Dénomination	Identifiant national forêt	Surface cadastrale	Date arrêté	Début	Echéance
Forêt communale de Faucompierre	F23314R	35,5559	12/09/2003	2000	2014

La carte de situation se trouve en annexe.

1.1.2 Foncier – Surfaces – Concessions

• Tableau des surfaces de l'aménagement (ha)

Surface cadastrale	35,5559 ha
Surface retenue pour la gestion	35,56 ha
Surface boisée en début d'aménagement	35,56 ha
Surface hors sylviculture	0,00 ha
<i>Ilot de sénescence</i>	0,00
<i>RBI</i>	0,00
<i>Evolution naturelle</i>	0,00
<i>Autres (emprise, camping, culture à gibier...)</i>	0,00
Surface en sylviculture	35,56 ha

Voir l'extrait de matrice cadastrale en annexe donnant la correspondance entre les parcelles forestières et les parcelles cadastrales.

• Tableau, modification de consistance depuis le précédent aménagement

La forêt communale de Faucompierre n'a fait l'objet d'aucune modification au niveau foncier depuis l'aménagement précédent.

• Procès-verbaux de délimitation et de bornage

Il existe une délimitation amiable (arrêté préfectoral du 08/03/1852) pour les parcelles 1 à 5 et 7 à 10. Le procès-verbal de délimitation date du 05 février 1853 et a été révisé en 1908.

Il n'existe pas d'acte de délimitation pour la parcelle 6 mais un levé des bornes et chemins a été réalisé et joint à l'aménagement de 1928.

Consulter les archives départementales à Epinal le cas échéant.

• Origine de la propriété forestière

La forêt était initialement composée de deux séries :

La première série, d'origine communale, comprenait les cantons du Bambois des Chênes, du Bois Brûlé et du Bois du Château. La surface de cette série a été réduite par deux aliénations, entre 1909 et 1926, au profit de la Féculerie et surtout pour l'élargissement de la route départementale 11, reliant Epinal à Gerardmer.

La deuxième série, située sur la commune du Tholy, provient du partage entre les 3 communes de Saint-Jean-du-Marché, Faucompierre et le Boulay (décret du 25 avril 1870).

• Parcellaire forestier

Le parcellaire forestier n'est pas modifié mais les surfaces ont été ajustées à l'aide du SIG.

1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales

• Classements des surfaces par fonction principale

Répartition des surfaces par fonction	surface (pour chaque ligne, partition de la surface totale retenue pour la gestion)				Surface totale retenue pour la gestion (ha)
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Fonction principale					
Production ligneuse	-	-	18,93	16,63	35,56
Fonction écologique		35,56	-	-	35,56
Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)		9,65	25,91	-	35,56
Protection contre les risques naturels	35,56	0,00			35,56

Commentaires :

- fonction de production : les enjeux de production ligneuse sont répertoriés sur la carte des stations en fonction de ces dernières.
- fonction écologique : les enjeux écologiques sont globalement ordinaires sur l'ensemble de la forêt. Il convient cependant de signaler la présence, à proximité des parcelles 1 et 2, d'une ZNIEFF de type 1 n°15846, intitulée "Ruisseaux le Barba, la Hutte, Les Spaxe et affluents".
- fonction sociale : les parcelles 3 à 6 et 10 présentent une sensibilité paysagère en externe, celles-ci étant visibles depuis les vallées de la Vologne et du Barba. Les parcelles 1 et 2, situées contre la route départementale n°11, présentent une sensibilité paysagère en interne.

Cf cartes fonction écologique et sociale.

• Eléments forts imposant des mesures particulières

Eléments forts qui imposent des mesures particulières	surface concernée	Explications succinctes
Difficulté d'entreposage des bois de la parcelle 6.	2,39	Le caractère enclavé de la parcelle 6, conjugué à l'absence de place de dépôt à proximité immédiate, pose le problème de l'entreposage des bois.
Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)	8,31	Présence d'une ZNIEFF, le ruisseau de Barba, à proximité des parcelles 1 et 2
Importance sociale ou économique de la chasse	35,56	-
Mitraille (présence ou suspicion)	17,74	

• Démarches de territoires

- Intercommunalités :
La commune fait partie de la communauté de communes de Bruyères Vallons des Vosges.
La forêt est située sur le territoire de la communauté de communes de Vologne-Durbion pour 23,52 ha (parcelles 1 à 5 et 10) et le territoire de la communauté de communes des Lacs et Hauts-Rupts pour 12,04 ha (parcelles 6 à 9).
- La forêt est concernée par la charte de pays de la Déodatie pour les parcelles situées sur les communes de Tendon et du Tholy.

1.2 Conditions naturelles et peuplements forestiers

1.2.1 Description du milieu naturel

1.2.1.1 Topographie et hydrographie

Altitude de la forêt comprise entre 400 m et 660 m.

Le relief, les expositions des versants et l'hydrographie sont donnés par la carte de situation annexée.

1.2.1.2 Conditions climatiques

Climat lorrain de type continental, sous influence océanique : hiver parfois rude, été chaud, précipitations fréquentes. Gelées tardives habituelles.

Les décisions prises dans le cadre de cet aménagement tiennent compte des connaissances actuelles sur les risques liés aux changements climatiques (choix d'essences adaptées, critères d'exploitabilité, sylviculture).

Données climatiques recueillies sur stations par Météo-France sur la période 1971-2000. Ces données sont spatialisées par la méthode Aurelhy puis échantillonnées en une grille de point à maille de 1 km (environ 550 000 points).

• Tableau des données météorologiques aux altitudes de référence de la forêt

Altitudes		Précipitations annuelles	Températures minimale moyennes annuelles	Températures maximales moyennes annuelles
Supérieure	660	1 499	4,1	13,1
Inférieure	400	1 218	4,8	14,6

Accidents météorologiques ayant marqué la forêt :

- L'ouragan Lothar du 26 décembre 1999 a touché l'ensemble de la forêt provoquant des chablis.
- L'année 2003 a été marquée par un fort déficit pluviométrique depuis février et par de très fortes chaleurs de juin à septembre.

1.2.1.3 Géologie, géomorphologie, pédologie

Les informations relatives à la géologie sont données par la carte au 1/50 000ème de Saint-Dié (éditions du BRGM).

Les parcelles 1 et 2 sont situées sur le cône de déjection pro-glaciaire de la vallée du Barba.

Les parcelles 3 à 5 prennent place sur des buttes gréseuses qui surmontent un socle cristallin.

La parcelle 6 est située sur le versant cristallin de la butte de Viramont.

Les parcelles 7 à 9, situées dans le secteur du Tholy, et la parcelle 10 sur Le Boulay sont assises sur des formations cristallines de nature granitiques.

1.2.1.4 Unités stationnelles

Utilisation du guide des unités stationnelles ONF/CRPF Vosges gréseuses (1999) et cristallines (1995).

La carte des stations est identique à celle de l'aménagement précédent.

Codes	Station ou groupe stationnel	Surface		Enjeux production	Sensibilité au tassement	Essences objectifs les mieux adaptées	Essences d'accompagnement
		ha	%				
C-VC_4	Pessière sur blocs	0,97	3	Moyen	Faible	Épicéa (race vosgienne)	Sapin - Hêtre - Sorbier - Bouleau
C-VC_10	Hêtraie – sapinière sur sol riche	1,10	3	Fort	Moyen	Sapin - Hêtre - Epicéa	Érables - Douglas - Mélèze d'Europe - Frêne - Tilleul à grandes feuilles
C-VC_11	Hêtraie – sapinière sur sol assez riche	8,69	24	Fort	Moyen	Sapin - Hêtre - Epicéa	Érables - Douglas <700 m - Mélèze d'Europe
C-VC_13	Hêtraie – sapinière sur sol acide	2,95	8	Moyen	Faible	Sapin - Epicéa - Douglas (<700 m)	Hêtre - Mélèze d'Europe - Pin sylvestre
C-VC_18	Chênaie sessiliflore – hêtraie sur sol acide	1,90	5	Moyen	Faible	Chêne sessile - Hêtre	Sapin - Douglas - Mélèze d'Europe - Epicéa - Pin sylvestre
C-VG_7	Sapinière – pineraie à Callune et Leucobryum sur sol	5,18	15	moyen	Faible	Pin sylvestre	Hêtre- Bouleau - Chêne sessile - Sapin- Epicéa- Douglas < 700 m
C-VG_8	Sapinière – (hêtraie) à Myrtille, Bazzanie et Sphaignes sur sol	4,17	12	moyen	Faible	Sapin	Douglas <700 m - Epicéa- Pin sylvestre - Hêtre- Sorbier
C-VG_9	Sapinière – hêtraie à Canche flexueuse et Myrtille sur sol très	3,76	11	moyen	Faible	Sapin - Epicéa	Hêtre- Pin sylvestre - Mélèze d'Europe - Douglas < 700m - Alisier Blanc
C-VG_10	Sapinière – hêtraie à Luzule blanchâtre sur sol peu acide	6,84	19	fort	Moyen	Sapin - Hêtre - Epicéa	Pin sylvestre- Mélèze d'Europe - Douglas - Sorbier Alisier blanc - Erables
SURFACE		35,56					

La carte des stations se trouve en annexe.

La station 7 du catalogue Vosges gréseuses a une réserve utile faible et il y aura lieu d'y favoriser les essences les moins exigeantes.

Les essences en place sont globalement adaptées aux stations présentes.

1.2.2 Description des peuplements forestiers en 2014

1.2.2.1 Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt

• Synthèse globale : répartition synthétique des grands types de peuplement sur la forêt

Structure	Surface (ha)	En %
Futaie régulière	35,56	100%
Total (surface en sylviculture)	35,56	100%

Bien qu'un traitement en futaie irrégulière soit appliqué sur la forêt depuis le précédent aménagement, les peuplements restent de structures régulières au niveau de chaque unité de description.

Remarque :

Lors des descriptions et inventaires, toutes les essences ont été relevées séparément. Toutefois, pour faciliter la lecture du document d'aménagement, les tableaux qui suivent sont simplifiés et des regroupements ont été réalisés :

- Les peuplements comportant au moins 65% d'une essence sont comptabilisés dans la colonne réservée à cette essence,
- les peuplements mélangés sont regroupés avec les autres feuillus ou autres résineux suivant leur dominante.

Méthodes de description

• **Description à l'avancée** selon les familles de l'ouvrage « Peuplements du Massif Vosgien : typologie et sylvicultures » (ONF-CRPF-1999) sur les parcelles ou parties de parcelles n'ayant pas fait l'objet d'un inventaire détaillé et majoritairement occupée par des peuplements au stade semis à bas perchis (4,05 ha), par des peuplements précomptables comprenant les familles de peuplements en croissance active (3,91 ha), en maturation (15,02 ha) et mûrs (12,58 ha).

- Surface concernée : toute la forêt.
- Seuil de précision : 0,5 ha.
- Période : février 2014

Une partie de la forêt a fait l'objet d'un inventaire pied à pied sur les parcelles ou parties de parcelles 2pie (1,09 ha), 3 (3,89 ha), 4 (4,2 ha), 5 (3,87 ha), 6 (2,39 ha), 7 (3,77 ha), 8 (3,8 ha), 9pie (1,34 ha) et 10 (3,25 ha)

• Tableau : répartition des peuplements par familles (typologie " montagne vosgienne ") (surfaces en ha). - Forêt entière

Familles	Essences								Total (ha)	Total %
	Hêtre	Chêne	Mélanges et autres feuillus	Sapin	Epicéa	Pin sylvestre	Mélanges et autres résineux	Mélanges feuillus / résineux		
Semis à bas perchis	3,78		0,27						4,05	11
Croissance active		1,58			0,74		1,59		3,91	12
Maturation				10,82		4,20			15,02	42
Mûrs	4,13			6,26			0,85	1,34	12,58	35
Total (ha)	7,91	1,58	0,27	17,08	0,74	4,2	2,44	1,34	35,56	100
Total %	22	4	1	48	2	12	7	4		100

Mélanges présents sur la forêt : Hêtre-Sapin (1,34 ha) et Sapin-Pin sylvestre (0,85 ha)

Commentaires :

A l'exception des parcelles 7, 8 et 9 qui forment un bloc d'un seul tenant, toutes les autres parcelles sont disséminées au sein d'un massif. Elles présentent souvent une forme très allongée ("languette") et couvrent une faible surface (surface moyenne des parcelles de l'ordre de 3 ha).

C'est une forêt essentiellement résineuse, ces essences occupant un peu plus des deux tiers de la surface de la forêt. Le sapin est l'essence prépondérante avec 48 % de surface occupée, suivie par le pin sylvestre pour 12 %.

Les essences feuillues sont également bien représentées, particulièrement le Hêtre qui occupe 23 % de la forêt. Il forme des peuplements purs au stade gaulis d'une part, et en peuplements mûrs d'autre part.

L'état de la forêt montre une prédominance des peuplements en maturation (42 %) et mûrs (35 %) puisque ceux-ci couvrent un peu plus des $\frac{3}{4}$ de la forêt.

Le reste de la forêt est composé par des peuplements jeunes appartenant aux familles de semis à bas perchis et en croissance active (23 %). Les peuplements à petits bois occupent les $\frac{3}{4}$ de la surface de ces derniers.

La carte des peuplements figure en annexe.

• Peuplements mitraillés

Présence de la mitraille sur la forêt :

	m0	m1	m2	Total
Surface (ha)	17,82	10,71	7,03	35,56
% de la surface totale	50,11	30,12	19,77	100

Définition des classes de mitraille :

- m0 : pas de mitraille
- m1 : traçes ou de 0 à 10 % de tiges mitraillées
- m2 : de 10 à 30 % de tiges mitraillées

Commentaires :

La mitraille peut encore être présente sur la moitié de la surface de la forêt.

La carte de la mitraille figure en annexe.

1.2.2.2 Inventaires réalisés

- Méthodes d'inventaire utilisées et importance des surfaces inventoriées : inventaire pied à pied sur une surface de 27,6 ha.
- Date de l'inventaire : juillet 2013.
- Tarif aménagement utilisé : SR 12.

Le tableau détaillé par UG est annexé.

Résultats de l'inventaire pied à pied :

Ces données concernent l'ensemble des peuplements précomptables de la forêt, sur les parcelles et unités de gestion suivantes : 2pie (1,09 ha), 3 (3,89 ha), 4 (4,2 ha), 5 (3,87 ha), 6 (2,39 ha), 7 (3,77 ha), 8 (3,8 ha), 9pie (1,34 ha) et 10 (3,25 ha).

Le tableau détaillé par UG est annexé.

- **Tableau synthétique des résultats d'inventaire par parcelles et catégories de grosseur**

Parcelles	surface terrière	PB		BM		GB		TGB		Volume commercial
	m ² /ha	m ² /ha	%	m ³ /ha						
2pie	20,7	1,5	7,4	5,7	27,3	10,6	51,0	3,0	14,3	258
3	18,2	2,5	13,7	7,9	43,6	7,3	40,0	0,5	2,7	216
4	25,7	4,7	18,1	11,7	45,5	8,9	34,7	0,5	1,7	297
5	18,8	1,9	10,3	8,6	45,6	7,6	40,7	0,6	3,4	227
6	13,6	2,1	15,1	4,5	33,1	5,7	42,2	1,3	9,6	164
7	25,5	4,4	17,2	13,3	52,3	6,7	26,2	1,1	4,4	294
8	25,6	3,3	12,8	13,4	52,2	7,3	28,5	1,7	6,4	303
9pie	28,8	4,2	14,6	9,6	33,4	8,5	29,4	6,5	22,7	352
10	21,3	5,6	26,4	11,5	54,0	3,9	18,5	0,2	1,1	233

1.2.2.3 Etat du renouvellement

- **Peuplements traités avec un suivi non surfacique**

Renouvellement présent dans la forêt

L'ensemble des données détaillées concernant le renouvellement à suivi non surfacique (futaie irrégulière) figure au chapitre 2.3.1.

1.3 Analyse des fonctions principales de la forêt

1.3.1 Production ligneuse

Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse	-	-	18,93	16,63	35,56

1.3.1.1 Volumes de bois produits

Voir page 49 de la DRA ou du SRA pour le détail par essence et par région IFN.

- **Tableau synthétique de la production moyenne**

Production en surface terrière (m ² /ha/an)	Production en volume (m ³ /ha/an)
0,60	7,20

Estimation réalisée à partir de la production IFN 1991/1993 pour les Vosges gréseuses, ces chiffres représentent la partie considérée comme mobilisable de cette production (75%).

Les données permettant l'estimation de la production de la forêt est basé sur la production moyenne de forêts proches et présentant un même contexte, en tenant compte du fait que la surface forestière est ici entièrement boisée.

- **Bilan des volumes récoltés au cours de l'aménagement précédent : comparaison volumes prévus/volumes réalisés.**

Période 2000-2013

Volumes récoltés (m ³) (Volume aménagement)							
Irrégulier		Autre (emprise)		Produits accidentels		Total	
prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé
3290	2695		307		1248	3290	4250
							Ecart %
							+ 23%

Soit 8,54 m³/ha/an.

Voir le bilan des récoltes passées en annexe.

Le volume global récolté lors de la période d'aménagement précédente est supérieur de 23 % par rapport aux prévisions.

Cette différence est liée principalement au volume de chablis consécutifs de la tempête de 99 qui représentent près de 90 % du volume total de chablis et 41 % de la récolte totale.

Il convient également de noter que le programme d'assiette des coupes a été globalement respecté.

Les produits ligneux récoltés sont répartis comme suit : bois d'industrie pour 20% et bois d'œuvre pour 80%.

Les produits récoltés sont d'une qualité moyenne pour le secteur.

1.3.1.2 Desserte forestière

- **Etat de la voirie forestière**

Type de desserte		Long totales (km)	Densité		Commentaire
			km / 100 ha	suffisante oui/non	
Routes forestières	revêtues	1,76	7,40	OUI	Bon état général
	empierrées	0,87			
	terrain nat.	-			
Autres routes participant à la desserte		-			
Ancrages câbles (nombre)		-			

Commentaire :

Les pistes servent principalement à l'exploitation des parcelles, leur longueur n'a pas été mesurée, mais elles constituent un réseau complémentaire non négligeable pour la desserte de la forêt.

La forêt est globalement bien desservie.

Par ailleurs, le caractère enclavé de la parcelle 6, conjugué à l'absence de place de dépôt à proximité immédiate de celle-ci pose le problème de l'entreposage des bois. Dans l'idéal, la solution la plus opportune serait que la commune se porte acquéreur d'un terrain attenant à cette parcelle.

La desserte figure sur la carte du parcellaire et desserte en annexe.

1.3.2 Fonction écologique

Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	sans objet	enjeu ordinaire	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction écologique		35,56	-	-	35,56

- **Statuts réglementaires et zonages existants**

Il n'existe pas de dispositions réglementaires ou d'éléments particuliers orientant les décisions.

Il convient cependant de signaler la présence, à proximité des parcelles 1 et 2, d'une ZNIEFF de type 1 n°15846, intitulée "Ruisseaux le Barba, la Hutte, Les Spaxe et affluents".

La forêt est par ailleurs concernée sur sa totalité par la ZNIEFF de type 2 n° 10387 "Massif vosgien".

- **Synthèse des risques pesant sur la biodiversité.**

Aucune plante invasive n'est actuellement signalée sur la forêt.

- ❖ **Flore protégée :**

Ouvrage de référence : Les plantes protégées de Lorraine. Distribution, écologie, conservation (Muller S.).

Pas d'espèce végétale protégée recensée en 2014 sur la forêt.

- ❖ **Flore et faune remarquable¹ :**

En l'état actuel des prospections et des données de la littérature, aucune espèce végétale ou animale remarquable n'est signalée sur la forêt en 2014.

¹ Terme défini dans l'instruction 95-T-32 du 10 mai 1995 : espèce rare, vulnérable ou particulière (endémique, en limite d'aire, en situation marginale, race, écotype...). Ces espèces figurent notamment dans les listes réglementaires d'espèces protégées et dans les listes rouges d'espèces menacées.

❖ Habitats :

N° d'unité stationnelle	Intitulé de l'habitat	Code Natura 2000	Code CORINE	Conséquences pour la gestion, voir classeur IDF	Surface concernée (ha)
C-VC_4	Pessières montagnardes à déterminisme édaphique (Sapinière moussue hyperacidiphile à Sphaigne quinquéfariée)	9410	42.253	Es 31	0,97
C-VC_10	Sapinière-hêtraie vosgienne neutrophile à Mercuriale pérenne	9130	41.133	H 41	1,1
C-VC_11	Sapinière-hêtraie vosgienne acidophile à Fétuque des bois	9130	41.13	H 42	8,69
C-VC_13	Hêtraie, hêtraie-sapinière méditerranéenne montagnarde acidiphile à Luzule blanchâtre	9110	41.112	H 22 / H 23	2,95
C-VC_18	Hêtraies, hêtraies-chênaies acidiphiles collinéennes à Luzule blanchâtre	9110	41.111	H 21	1,9
C-VG_7	Sapinières (pessières) hyperacidiphiles	9410	42.253	ES 21	5,18
C-VG_8	Sapinières (pessières) hyperacidiphiles	9410	42.253	ES 21	4,17
C-VG_9	Hêtraie, hêtraie-sapinière méditerranéenne montagnarde acidiphile à Luzule blanchâtre	9110	41.112	H 22 / H 23	3,76
C-VG_10	Hêtraie, hêtraie-sapinière méditerranéenne montagnarde acidiphile à Luzule blanchâtre	9110	41.112	H 22 / H 23	6,84

La plupart des habitats forestiers de Lorraine sont d'intérêt communautaire. Il n'y a pas d'habitats prioritaires recensés sur la forêt.

❖ Essences forestières :

- Tableau répartition actuelle des essences forestières.

Essence	Proportion
Sapin pectiné	34%
Epicéa commun	14%
Pin sylvestre	11%
Autres résineux*	5%
Hêtre	25%
Autres feuillus**	11%
	100%

* autres résineux : Douglas, Mélèze et Pin weymouth.

** autres feuillus : Aulne glutineux, Charme, Chêne rouge, Chêne (indéterminé), Erable sycomore et Bouleau verruqueux.

Il n'y a pas d'arbre ou de peuplement remarquable recensés en 2014.

1.3.3 Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)

Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu				Surface totale retenue
	sans objet	enjeu local	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)		9,65	25,91	-	35,56

1.3.3.1 Accueil et paysage

L'atlas régional des paysages de Lorraine (CRL 2009) fait apparaître que la forêt est située dans une zone à faible enjeu paysager (zone verte).

- **Classements réglementaires**

La forêt ne recèle pas de site classé, inscrit ou de monument historique.

- **Description des attraits de la forêt et de la fréquentation par sites**

Le massif de l'Ancerf (parcelles 3 à 5 et 10) présente un attrait touristique lié à la présence des ruines du château de St Jean, situées à son sommet. Le chemin d'accès à ces ruines passe en limite de la parcelle 4.

Les parcelles 7 à 9 (canton du Creux) présentent également un attrait touristique liée à la configuration encaissée de la vallée dans laquelle elles s'intègrent. Ce site est par ailleurs traversé par un sentier de randonnée.

Malgré la présence de ces deux sites et de sentiers de randonnées, la fréquentation de la forêt par le public reste faible et limitée aux promeneurs locaux. Elle ne présente pas de vocation touristique majeure.

- **Equipements structurants existants par sites**

Il n'existe actuellement pas d'équipements structurants sur l'ensemble de la forêt, de même qu'il n'existe pas d'équipements d'accueil du public.

- **Sensibilités paysagères**

Niveau de sensibilité paysagère externe	Localisation	Motivation de la sensibilité paysagère
Elevé	Parcelles 3, 4, 6 et 10	Parcelles situées sur des versants pentus, visibles depuis la vallée
Intermédiaire	parcelles 2, 5, 7 à 9	Parcelles visibles de façon moins marquée
Faible	Parcelles 1	-

Niveau de sensibilité paysagère interne	Localisation	Motivation de la sensibilité paysagère
Elevé	Parcelles 1 et 2	Parcelles situées en bordure de la départementale n°11
Faible	Parcelles 3 à 10	-

La carte des sensibilités paysagères figure en annexe.

1.3.3.2 Ressource en eau potable

Il n'existe pas de captage d'eau potable au sein de la forêt communale de Faucompierre.

De même, il n'y a pas de périmètre de protection relatif à des captages situés hors forêt, impactant la forêt.

Document ONF

2 PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS, PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS

2.1 Synthèse et définition des objectifs de gestion

Synthèse de l'état des lieux Points forts - Points faibles	Objectifs de gestion retenus par le propriétaire
Production (ligneuse et non ligneuse)	
<p>Forêt très morcelée, composée de parcelles de faibles surfaces, assises pour certaines dans des situations topographiques accusées.</p> <p>Elle est par ailleurs installée sur des stations globalement productives pour laquelle les revenus sont importants pour le propriétaire. La production de bois d'œuvre est le premier objectif recherché par le propriétaire ainsi que le maintien des équilibres biologiques et la pérennité du patrimoine naturel et culturel.</p> <p>L'état de la forêt montre que celle-ci est majoritairement composée de peuplements mûrs et en maturation pour plus des trois quarts de sa surface.</p>	<p>La fonction de production sera maintenue, assurant des revenus réguliers au propriétaire. Un traitement en futaie irrégulière permettra de tenir compte du caractère très morcelé de la forêt et des paysages dans lesquels elle s'intègre, tout en récoltant progressivement les bois à maturité.</p>
Fonction écologique	
<p>Absence d'enjeux forts sur la forêt.</p> <p>Il existe une ZNIEFF de type 1 à proximité des parcelles 1 et 2. La totalité de la forêt est par ailleurs concernée par une ZNIEFF de type 2, intitulée "Massif vosgien".</p>	<p>Prise en compte des enjeux environnementaux ordinaires et liés à ce classement en ZNIEFF.</p>
Fonction sociale (accueil, paysage, eau potable, pastoralisme, cynégétique...)	
<p>Les enjeux paysagers externes sont importants, particulièrement au niveau des parcelles 3, 4 et 10 du massif de l'Ancerf et sur la parcelle 6.</p> <p>Bien que la forêt ne comporte pas d'éléments du patrimoine culturel, le chemin d'accès aux ruines du château de St Jean situé sur la tête du massif de l'Ancerf passe en limite de la parcelle 4.</p> <p>Activité cynégétique</p>	<p>Prise en compte de la sensibilité paysagère dans le choix du classement des parcelles en futaie irrégulière et lors des interventions sylvicoles.</p> <p>Il conviendra de tenir compte de la fréquentation liée à cet élément du patrimoine culturel dans la gestion courante.</p> <p>Activité structurante de la vie locale à pérenniser. Importance de la chasse pour la régulation des populations de gibiers.</p>

2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

2.2.1 Traitements retenus

Traitements sylvicoles	Surface préconisée (ha)	Surface aménagement passé (ha)
Futaie irrégulière	35,56	35,56
Total : surface retenue pour la gestion	35,56	35,56

2.2.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité

Essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus pour les tiges de qualité B/C					
Essences objectifs	Précisions	Surface en sylviculture	Diamètre retenu	Essences d'accompagnement	Stations concernées
Pin sylvestre	Feuillus présents en mélange à hauteur de 20 %	5,18	60	Sapin, Epicéa, Chêne sessile, Hêtre, Bouleaux, Alisier blanc	C-VG 7
Sapin ; Epicéa	Feuillus présents en mélange à hauteur de 20 %	30,38	55	Hêtre, Bouleaux, Chêne sessile, Sorbier des oiseleurs, Pin sylvestre, Douglas	Toutes les autres
Total surface en sylviculture		35,56			

2.3 Objectifs de renouvellement

2.3.1 Futaie irrégulière et futaie jardinée : forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement

Indicateurs de renouvellement	Valeurs observées sur la forêt	Cible à l'issue de l'aménagement	Cible à long terme	Note globale forêt
Surface terrière	22,8 m ²	25,0 m ²	28,0 m ²	C
% de la surface avec une régénération satisfaisante, de densité au moins égale au seuil fixé par la directive territoriale	60	20	20	
Densité de perches par ha	-	-	87	

• Evolution souhaitée de la structure et du capital par groupe

Groupe	Catégorie	Situation actuelle		Fin d'aménagement		à long terme	
		% G	G	% G	G	% G	G
IRR	Petit bois	15%	3,5	18%	4,5	20%	5,5
	Bois moyen	45%	10,2	44%	11	45%	12,5
	Gros bois	40%	9,1	38%	9,5	35%	10
	Total	100%	22,8	100%	25	100%	28

2.3.2 Evolution des essences

- Répartition des essences en % du couvert (au sein de la surface boisée)

Essence	Actuelle	à l'issue de l'aménagement	Tendance à long terme
Sapin pectiné	34%	35%	↗
Epicéa commun	14%	14%	↘
Pin sylvestre	11%	12%	↗
Autres résineux	5%	5%	=
Hêtre	25%	24%	↘
Autres feuillus	11%	10%	↘
	100%	100%	

Commentaire :

L'évolution de la proportion des essences à l'issue de l'aménagement est légèrement modifiée. Ces modifications de surface ciblent le sapin, le pin sylvestre et les essences feuillus.

A long terme, cette évolution est confortée pour les essences précédentes, en adéquation avec les stations forestières. L'épicéa devrait être plus représenté en mélange dans la sapinière, mais sa proportion globale devrait diminuer à long terme.

Enfin, la proportion des essences feuillues est également en légère baisse à long terme. Elle devrait s'établir autour de 20 % de feuillus en mélange dans les peuplements résineux, à l'exception de la station 18 pour laquelle le chêne sessile et le hêtre sont les essences objectifs.

2.4 Classement des unités de gestion

- Constitution des groupes d'aménagement (totalité des UG surfaciques de la forêt)

Libellé groupe Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Parcelles	UG	Surface totale retenue pour la gestion (ha)
Irrégulier (rotation 8 ans)	IRR1	1		5,35
		2		2,96
		3		3,89
		4		4,20
		5		3,87
		6		2,39
		7		3,77
		8		3,80
		9		2,08
		10		3,25
Total : surface retenue pour la gestion				35,56

2.5 Programme d'actions

2.5.1 Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS

L'intégrité foncière de la propriété forestière n'est pas menacée.

- Les principaux types d'actions envisageables sont :

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
FON1	1	Entretien des limites et du parcellaire	Forêt	-	9000	E
Coût total FONCIER					9000	
Coût moyen annuel FONCIER					450	

Les difficultés d'entreposage des bois de la parcelle 6 évoquées au paragraphe 1.3.1.2 pourraient être résolues par l'acquisition d'un terrain attenant à cette parcelle.

2.5.2 Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE

Documents de référence à appliquer

- Pour le hêtre on se référera aux référentiels sylvicoles Hêtraies continentales en futaie régulière (2011) et en futaie irrégulière (2013).
- Pour le douglas on se référera au Guide des sylvicultures - le Douglas - (2006) et son correctif de 2012.
- Pour les chênes on se référera au Guide des sylvicultures - chênaies continentales (2008)
- Pour le sapin, l'épicéa et le pin sylvestre on se référera au Guide de sylviculture résineux du massif Vosgien dont la partie consacrée au grand tétras (2012)
- Pour les autres essences on se référera à la Directive Régionale d'Aménagement (2006)

2.5.2.1 Coupes

Groupe irrégulier.

Mode d'assiette des coupes irrégulières : coupes périodiques assises par contenance à dates fixées (les rotations sont indiquées dans le tableau de programme d'assiette des coupes) avec suivi de la possibilité surface terrière indicative, du volume commercial et par indicateurs.

Suivi par indicateurs, avec au minimum réalisation précédant le deuxième martelage d'un inventaire typologique permettant :

- le suivi de l'évolution du capital, à comparer à l'objectif fixé,
- le suivi de l'évolution des structures, à comparer à l'objectif fixé,
- le suivi de la composition en essences, à comparer à l'objectif fixé,
- le suivi de la bonne évolution du nombre de perches (comparaison des fréquences des types à perches

Précisions sur les codes figurant dans le tableau d'état d'assiette :

"Type de peuplement REC PREV" :

- La première lettre correspond au type de peuplement : F pour futaie régulière, I pour futaie irrégulière,
- Les trois lettres suivantes définissent l'essence dominante (ou le mélange d'essences),
- La quatrième lettre correspond au calibre des bois, notée P, M, G, I, elle indique dans quelle catégorie de bois le prélèvement doit être prépondérant : Petits bois, bois Moyens, Gros bois, Irrégulier (pas de prépondérance d'un produit),

- La dernière lettre donne l'évolution du capital notée : 1, 2 ou 3, qui signifie que les prélèvements par passage indiqués doivent permettre d'augmenter 1, de maintenir 2 ou de diminuer 3 le capital.

"Code coupe" :

- IBO : coupe en futaie Irrégulière prélevant essentiellement du Bois d'Oeuvre

Document ONF

• Cas des coupes programmables par année

Années	Unité de gestion UG	Classement	Rotation	Dernier passage	Type de peuplement RECPREV	Code coupe	S totale UG (ha)	S à parcourir (ha)	G/ha	G tot	Vol/ha	Vol. tot.	Recommandations ITTS Précautions
2015	4	IRR	8	2008	IP.SG1	IBO	4,2						
2016	2	IRR	8	2004	IHETG3	IBO	2,96						
2017	10	IRR	8	2009	FS.PG2	IBO	3,25						
2018	6	IRR	8	2010	FS.PG2	IBO	2,39						
2019	5	IRR	8	2011	FS.PG2	IBO	3,87						
2020	8	IRR	8	2012	FS.PG3	IBO	3,8						
2020	9	IRR	8	2012	FS.PG3	IBO	2,08						
2021	3	IRR	8	2006	FHESG2	IBO	3,89						
2022	7	IRR	8	2014	FS.PG2	IBO	3,77						
2023	1	IRR	8	2013	FDOUM1	IBO	5,35						
2023	4	IRR	8	-	IP.SG1	IBO	4,2						
2024	2	IRR	8	-	IHETG3	IBO	2,96						
2025	10	IRR	8	-	FS.PG2	IBO	3,25						
2026	6	IRR	8	-	FS.PG2	IBO	2,39						
2027	5	IRR	8	-	FS.PG2	IBO	3,87						
2028	8	IRR	8	-	FS.PG2	IBO	3,8						
2028	9	IRR	8	-	FS.PG2	IBO	2,08						
2029	3	IRR	8	-	FHESG2	IBO	3,89						
2030	7	IRR	8	-	FS.PG2	IBO	3,77						
2031	1	IRR	8	-	FDMRM1	IBO	5,35						
2031	4	IRR	8	-	IP.SG1	IBO	4,2						
2032	2	IRR	8	-	IHETG3	IBO	2,96						
2033	10	IRR	8	-	FS.PG2	IBO	3,25						
2034	6	IRR	8	-	FS.PG2	IBO	2,39						
						TOTAL	83,92						

- **Volume présumé récoltable**

Groupe ou Type de coupe		Surface (ha)	Surface terrière à récolter		Volume bois commercial à récolter	
			m ² /an	m ² /ha/an	m ³ /an	m ³ /ha/an
Irrégulier (rotation 8 ans)	Coupes	35,56	12	0,35	164	4,61
	Chablis		1	0,03	16	0,45
Totaux		35,56	13	0,38	180	5,06

Possibilité coupes arrondie à : 164 m³ /an

Produits accidentels prévisibles (environ 10%) : 16m³ / an

Prélèvement total annuel : 180 m³/an.

- **Mode de suivi de la récolte**

L'indicateur de référence du suivi technique sera la surface terrière. Le volume commercial sera suivi en parallèle afin notamment de rendre compte au propriétaire.

Surface moyenne annuelle à passer en coupe dans le groupe irrégulier : 3,88 ha/an

2.5.2.2 Desserte

- **Plan d'actions pour l'amélioration de la desserte forestière**

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action création/amélioration/étude	Localisation ou n° UG linéaire	Avantages attendus (volumes, surfaces) Précautions (paysage, biodiversité, ...)	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
Entretien courant du réseau						
DES	1	Entretien courant du réseau routier	Toute la forêt	-	2400	E
Coût total DESSERTE (€)					2400	
Coût moyen annuel DESSERTE (€/an)					120	

Le réseau de desserte est suffisant en termes de densité par rapport aux normes établies par l'ARMEF-CTBA-IDF (1993).

2.5.2.3 Travaux sylvicoles

Itinéraires technique de travaux sylvicoles		Unités de gestion concernées	Surface à travailler (ha)	Précautions Observations	Coût unitaire (€ HT/ha)	Coût total indicatif (€ HT)	I/E
Code	Libellé						
Sans objet	Taille de formation et élagage à 6 m sur le Chêne rouge	1	1,58	-	300	474	I
4HET1	Dégagement de semis sur le Hêtre	2	1,09	Deux passages durant l'aménagement	1600	1744	I
5PS20	Amélioration de Pin sylvestre issu de régénération	4	1,5	Nettoiement-dépressage	800	1200	E
Coût total TRAVAUX SYLVICOLES (€)						3418	
Coût moyen annuel TRAVAUX SYLVICOLES (€/an)						171	

Les travaux sylvicoles prévisibles représentent un réinvestissement de 2,6 % des recettes liées à la forêt.

2.5.3 Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE

2.5.3.1 Biodiversité courante

La diversité des essences est une première mesure favorisant la biodiversité.

Dans le cadre de la protection des sols, il est indispensable d'installer un réseau de cloisonnement d'exploitation permanent et bien matérialisé sur tous les sols fragiles.

Les contraintes réglementaires en matière de protection des captages d'eau seront respectées. Le gestionnaire devra porter une attention particulière à la protection des berges et des lits des cours d'eau en évitant les passages des engins forestiers et les dépôts des rémanents d'exploitation.

Conformément aux notes en vigueur et sauf mention spécifique, les rémanents dont le diamètre est inférieur ou égal à 7 cm seront laissés sur le parterre de la coupe.

On ne cherchera pas systématiquement à regarnir les plantations ni compléter les régénérations naturelles.

Les arbustes et le sous-étage en général seront favorisés, notamment en évitant les densités trop importantes du peuplement principal et en soignant le martelage et l'exploitation.

Le lierre ne doit pas être éliminé. Non seulement il n'étouffe pas les arbres (sauf arbres peu vigoureux et déjà dépérissants), mais il a un rôle important dans l'équilibre biologique général de la forêt.

Plus généralement parlant, une bonne adaptation des essences aux stations, une sylviculture dynamique favorisant une bonne forme des arbres et fournissant de la lumière au sous-étage, ainsi que le mélange des essences garantiront une meilleure stabilité physique et écologique de la forêt. Ces mesures favorisent le développement d'une végétation diversifiée et adaptée aux besoins des cervidés. Elles concourent ainsi à l'atteinte de l'équilibre forêt gibier.

Arbres morts ou sénescents :

Les arbres à vocation biologique (arbres à cavité, creux, sénescents) d'une part et les arbres morts d'autre part seront à conserver en faveur des champignons, insectes, oiseaux, chauve-souris et plus généralement des micro faune et flore inféodées aux arbres morts ou dépérissants.

On appliquera, à ce titre, la directive territoriale du 10/04/2007 relative à la conservation des arbres morts et arbres à cavités précisée au niveau agence par la note 8670_10_DIA_SAM_003.

On s'appuiera également sur le guide technique arbres morts et arbres à cavités du 24/12/1998 diffusé en Lorraine.

L'objectif est d'au moins un arbre mort à l'hectare et de deux arbres à vocation biologique à l'hectare, d'un diamètre supérieur ou égal à 35 cm de diamètre.

Ces arbres seront :

- repérés (notamment pendant les martelages au cours desquels ils seront pointés sur la fiche de martelage),
- matérialisés. La matérialisation de ces arbres permettra leur repérage et indiquera que leur maintien est volontaire. Dans la pratique, les arbres morts ou fortement sénescents et les arbres à cavité, creux, sénescents (arbres « bio ») seront signalés par un triangle inversé (pointe en bas) ou un V ou encore par une plaquette spécifique ;
- reportés sur le sommier de la forêt.

Le suivi de la biodiversité portera sur un suivi faunistique, un suivi d'arbres morts et un suivi d'arbres à vocation biologique. Une base de données environnement est constituée et annexée au sommier.

Mise en place des îlots de vieillissement :

L'objectif est d'atteindre progressivement 2% de la surface des forêts en îlots de vieillissement et jusqu'à 5% dans les massifs en situation particulière (certaines réserves, certains sites Natura 2000 ...). La surface unitaire est généralement de 0,5 à 5 ha. Les îlots de vieillissement sont désignés dans les peuplements du groupe de régénération ou dans les gros bois des peuplements irréguliers par bouquets. On ne vise ni une implantation homogène ou géométrique dans l'espace de ces îlots qui serait contre-nature, ni une implantation complète en une seule période d'application d'aménagement, mais étalée sur 2 à 5 périodes. L'installation des îlots de vieillissement n'y interdit pas la sylviculture, mais simplement le renouvellement de ces peuplements pendant au moins la période d'aménagement.

Tenant compte de la surface de la forêt, de son morcellement en petites unités de gestion et de l'absence de peuplements répondant aux critères ci-dessus, il n'est pas proposé d'îlot de vieillissement.

Mise en place des îlots de sénescence :

L'objectif est d'atteindre progressivement 1% de la surface des forêts et jusqu'à 3% dans les massifs en situation particulière (certaines réserves, certaines sites Natura 2000, forêts à forts enjeux entomologiques ou mycologiques, ...). La surface unitaire est généralement de 0,5 à 3 ha. Les îlots de sénescence sont désignés préférentiellement dans des zones de peuplements de qualité médiocre à très moyenne, des zones inexploitées ou peu accessibles, des séries d'intérêt écologique boisées. Certains peuplements dépérissants peuvent en tout ou partie, être désignés en îlots de sénescence. On ne vise ni une implantation homogène ou géométrique dans l'espace de ces îlots qui serait contre-nature, ni une implantation complète sur une seule période d'application d'aménagement, mais étalée sur 2 à 5 périodes. L'installation d'îlots de sénescence y interdit toute sylviculture.

Tenant compte de la surface de la forêt, de son morcellement en petites unités de gestion et de l'absence de peuplements répondant aux critères ci-dessus, il n'est pas proposé d'îlot de sénescence.

2.5.4 Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET

2.5.4.1 Accueil et paysage

La prise en compte du paysage correspondant à de bonnes pratiques sylvicoles est intégrée dans les documents de référence de l'ONF (directives, orientations, guides de sylviculture, instructions et notes de service).

La gestion sylvicole mise en œuvre (coupes, travaux sylvicoles et d'équipements) intègre la prise en compte courante du paysage (impact des cloisonnements sylvicoles, forme et taille des plages de régénération, maintien d'îlots temporaires, lisières et zones de transition...).

Les coupes et travaux seront réalisés avec soin. Une attention particulière sera portée pour les parcelles visibles depuis l'extérieur de la forêt : implantation judicieuse des cloisonnements d'exploitation et sylvicoles, maintien et gestion des lisières dans les axes de vision...

2.5.4.2 Ressource en eau potable

Il n'existe pas de captage d'eau potable au sein de la forêt communale de Faucompière.

De même, il n'y a pas de périmètre de protection relatif à des captages situés hors forêt, impactant la forêt.

2.5.4.3 Chasse – Pêche

• Etat des lieux

Le mode de chasse le plus pratiqué est la battue. Il n'y a pas de territoire mis en réserve. Le nouveau schéma départemental de gestion cynégétique (SGDC) a été approuvé par le Préfet en date du 26 juillet 2013, pour une période de 5 ans.

Lot	Parcelles	Adjudicataire	Surface totale du lot (ha)	Surface en forêt	Prix de location (€)	Prix / ha
1	1 à 5 et 10		719,34	23,52		
2	6		584,28	2,39		
3	7 à 9		1389,90	9,65		
Total			2693,52	35,56		

• Principales caractéristiques des activités de chasse - LOT 1 :

Saisons	Pré / réal	FC	CHM	CHF	Sanglier
2014/2015	Prévu	1	13	13	20
	Réalisé	0	12	12	17
	Taux	0%	92%	92%	85%
2013/2014	Prévu		13	13	16
	Réalisé		11	11	12
	Taux		85%	85%	75%
2012/2013	Prévu		12	12	10
	Réalisé		12	11	8
	Taux		100%	92%	80%
2011/2012	Prévu		12	12	13
	Réalisé		7	10	9
	Taux		58%	83%	69%
2010/2011	Prévu		12	12	6
	Réalisé		10	12	4
	Taux		83%	100%	67%
Total	Prévu	1	62	62	65
	Réalisé	0	52	56	50
	Taux	0%	84%	90%	77%

• Principales caractéristiques des activités de chasse - LOT 2 :

Saisons	Pré / réal	CEM	CEF	FC	CHM	CHF	Sanglier
2014/2015	Prévu	1	1		13	13	10
	Réalisé	1	1		9	7	9
	Taux	100%	100%		69%	54%	90%
2013/2014	Prévu		1	1	14	15	10
	Réalisé		0	1	11	12	10
	Taux		0%	100%	79%	80%	100%
2012/2013	Prévu	1			14	15	9
	Réalisé	1			12	13	9
	Taux	100%			86%	87%	100%
2011/2012	Prévu			1	14	15	14
	Réalisé			1	14	13	3
	Taux			100%	100%	87%	21%
2010/2011	Prévu				14	15	14
	Réalisé				11	14	5
	Taux				79%	93%	36%
Total	Prévu	2	2	2	69	73	57
	Réalisé	2	1	2	57	59	36
	Taux	100%	50%	100%	83%	81%	63%

• Principales caractéristiques des activités de chasse - LOT 3 :

Saisons	Pré / réal	CEM	CEF	FC	CHM	CHF	Sanglier
2014/2015	Prévu	1	1		19	19	10
	Réalisé	1	1		19	19	8
	Taux	100%	100%		100%	100%	80%
2013/2014	Prévu	1		1	20	20	12
	Réalisé	1		0	16	16	9
	Taux	100%		0%	80%	80%	75%
2012/2013	Prévu	1	1		20	20	16
	Réalisé	1	1		19	18	16
	Taux	100%	100%		95%	90%	100%
2011/2012	Prévu	1		1	20	20	10
	Réalisé	1		1	20	19	8
	Taux	100%		100%	100%	95%	80%
2010/2011	Prévu	1	1		20	20	16
	Réalisé	1	1		19	18	6
	Taux	100%	100%		95%	90%	38%
Total	Prévu	5	3	2	99	99	64
	Réalisé	5	3	1	93	90	47
	Taux	100%	100%	50%	94%	91%	73%

La réalisation des plans de chasse est globalement bonne à très bonne sur l'ensemble des trois lots.

L'équilibre forêt-gibier est celui qui permet une régénération naturelle ou artificielle d'essences adaptées et bien représentées dans le peuplement actuel du massif sans protection.

Actuellement, compte tenu de cette définition, on peut dire que l'équilibre est atteint. Il importe cependant de souligner l'augmentation sensible des populations de Cerf au niveau des parcelles 3, 5 et 10 du massif de l'Ancerf.

2.5.4.4 Droits d'usage et affouage

Il n'y a pas de droits d'usage sur cette forêt.

2.5.4.5 Richesses culturelles

A notre connaissance, la forêt ne présente pas de richesse culturelle particulière, comme des vestiges historiques ou archéologiques.

Document ONE

2.5.5 Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET

2.5.5.1 Incendies de forêts

- **Contraintes réglementaires :**

L'arrêté préfectoral permanent (821/77) du 24/03/1977 indique que seuls les propriétaires et leurs ayants droit peuvent porter ou allumer du feu à l'intérieur et à moins de 200 m des bois et forêts. Durant la période du 15/02 au 30/03 et du 15/06 au 30/10, les mêmes personnes n'allument du feu dans la même zone que sur un emplacement entièrement débroussaillé sur un cercle de 10m de diamètre, et seulement du lever au coucher du soleil.

- **Etat des lieux**

La forêt est peu sujette aux feux de forêt, il y a cependant lieu d'être vigilant au printemps au moment du hâle de mars et de respecter la réglementation en vigueur.

2.5.5.2 Déséquilibre sylvo-cynégétique

Les principales caractéristiques des activités de chasse et pêche sont citées au § 2.5.4.3.

2.5.5.3 Crises sanitaires

Sans objet

2.5.5.4 Tassement des sols

En fonction de la carte des stations et de la relation station sensibilité au tassement des sols

- 16,63 ha sont moyennement sensibles au tassement (stations 10 et 11 des Vosges cristallines et stations 10 des Vosges gréseuses).
- 18,93 ha sont peu sensibles au tassement (stations 4, 13 et 18 des Vosges cristallines et stations 7 à 9 des Vosges gréseuses).

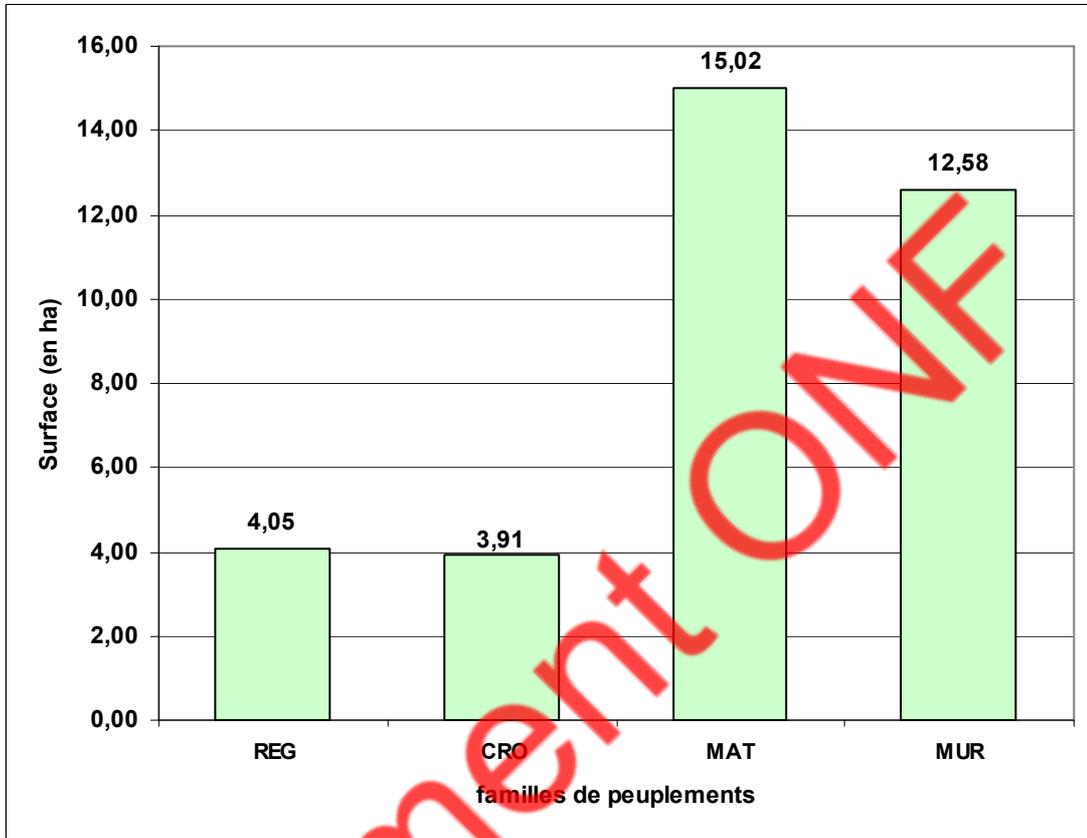
Référence : note de service NDS-09-T-297 du 10/06/09.

2.5.6 Programme d'actions ACTIONS DIVERSES

2.5.6.1 Certification PEFC

La forêt n'est actuellement pas certifiée.

Annexe 1 : répartition de la forêt par familles de peuplements

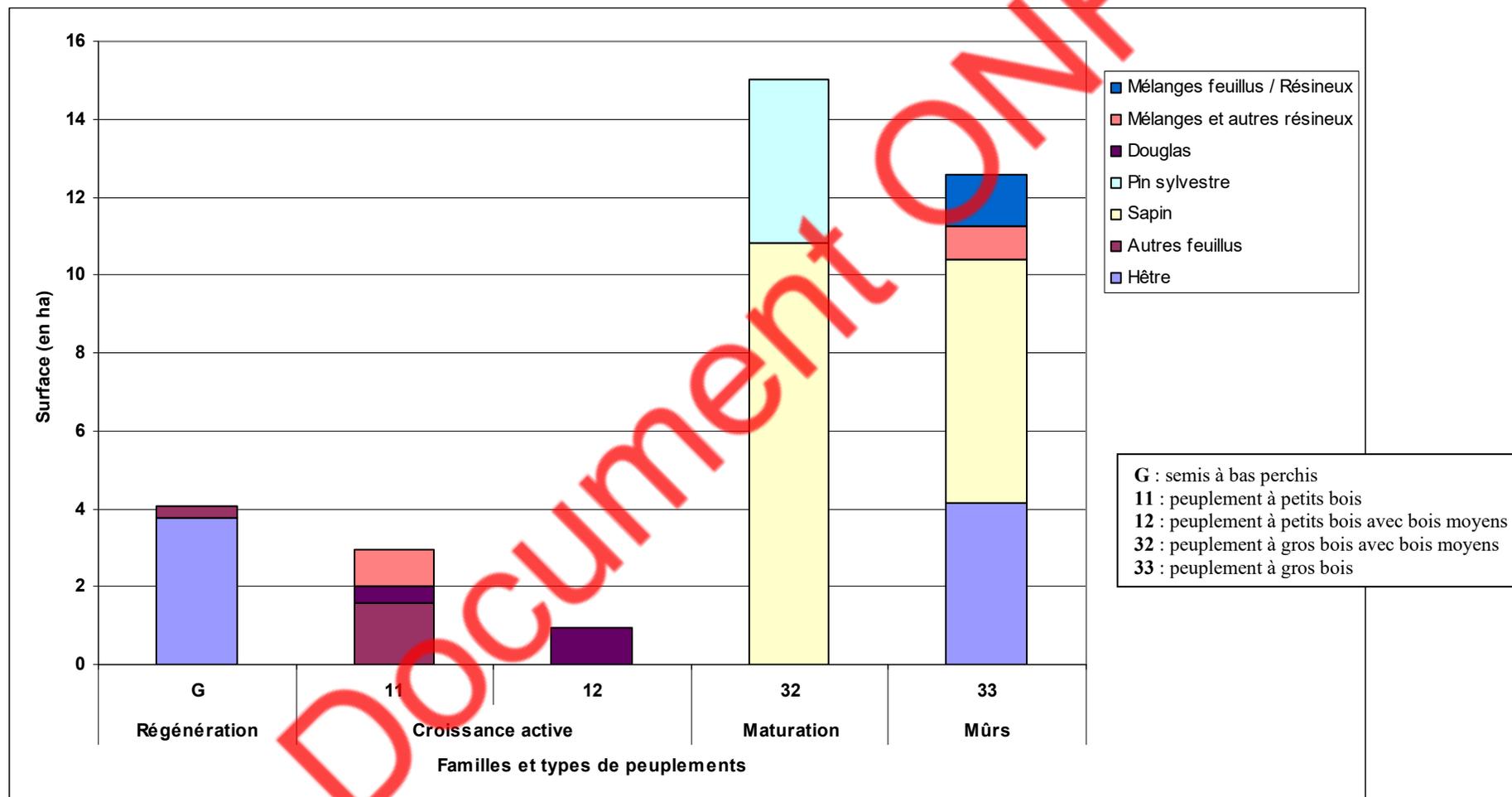


Annexe 2 : tableau de répartition des familles et types de peuplements par parcelles

Parcelle	Semis à bas perchis	Croissance active		Maturation	Mûrs	Total
	Gaulis	11	12	32	33	
1	2,18	2,23	0,94			5,35
2	1,87				1,09	2,96
3					3,89	3,89
4				4,2		4,2
5					3,87	3,87
6					2,39	2,39
7				3,77		3,77
8				3,8		3,8
9		0,74			1,34	2,08
10				3,25		3,25
Total	4,05	2,97	0,94	15,02	12,58	35,56

Document

Annexe 3 : histogramme de répartition des types de peuplements par familles sur l'ensemble de la forêt



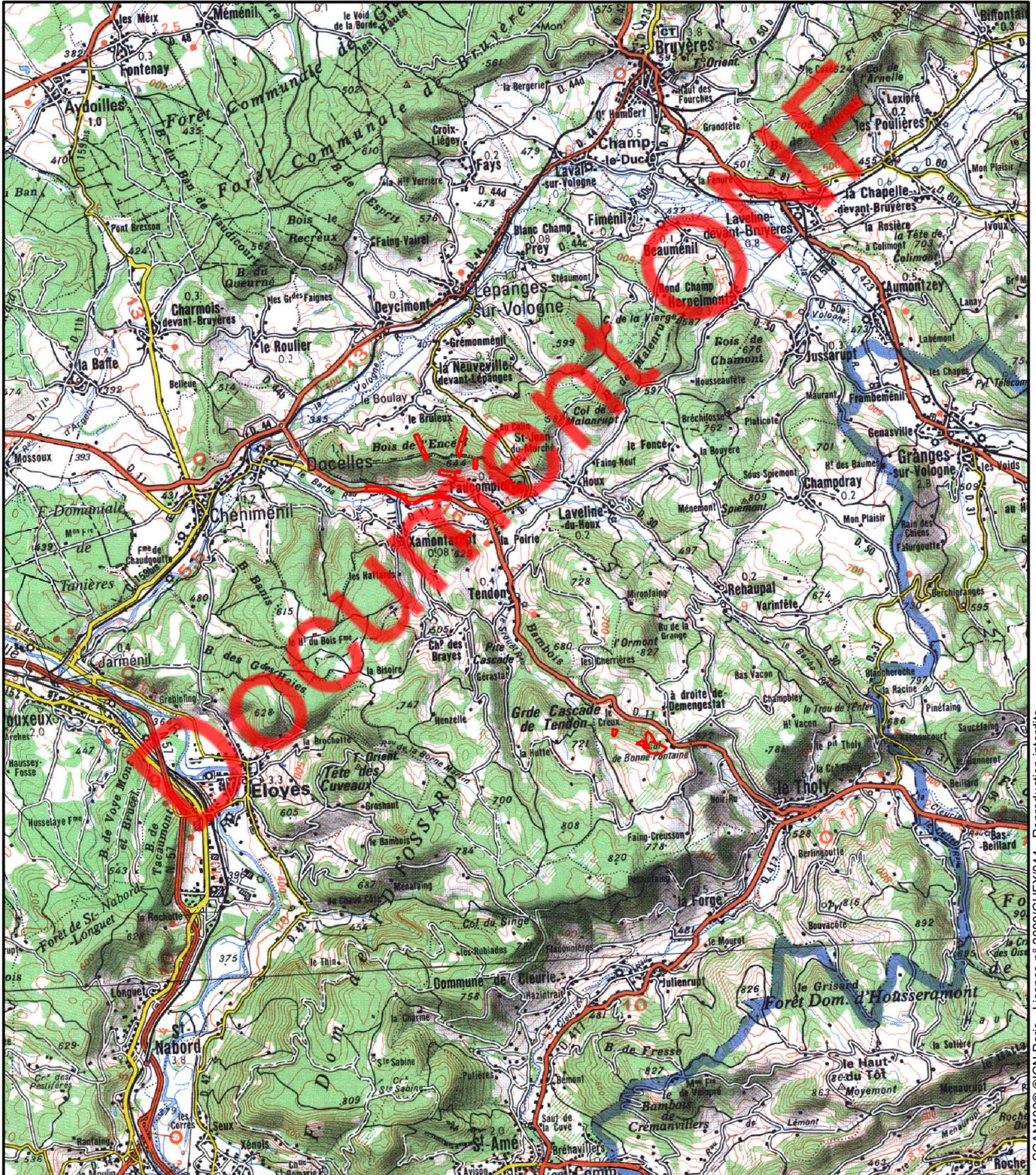


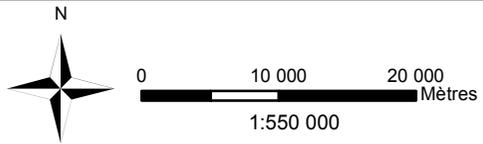
Carte réalisée par ONF - SIG VOSGES
Date: 30/05/2016

FORET COMMUNALE DE FAUCOMPIERRE

Situation

 Forêt communale de Faucompierre





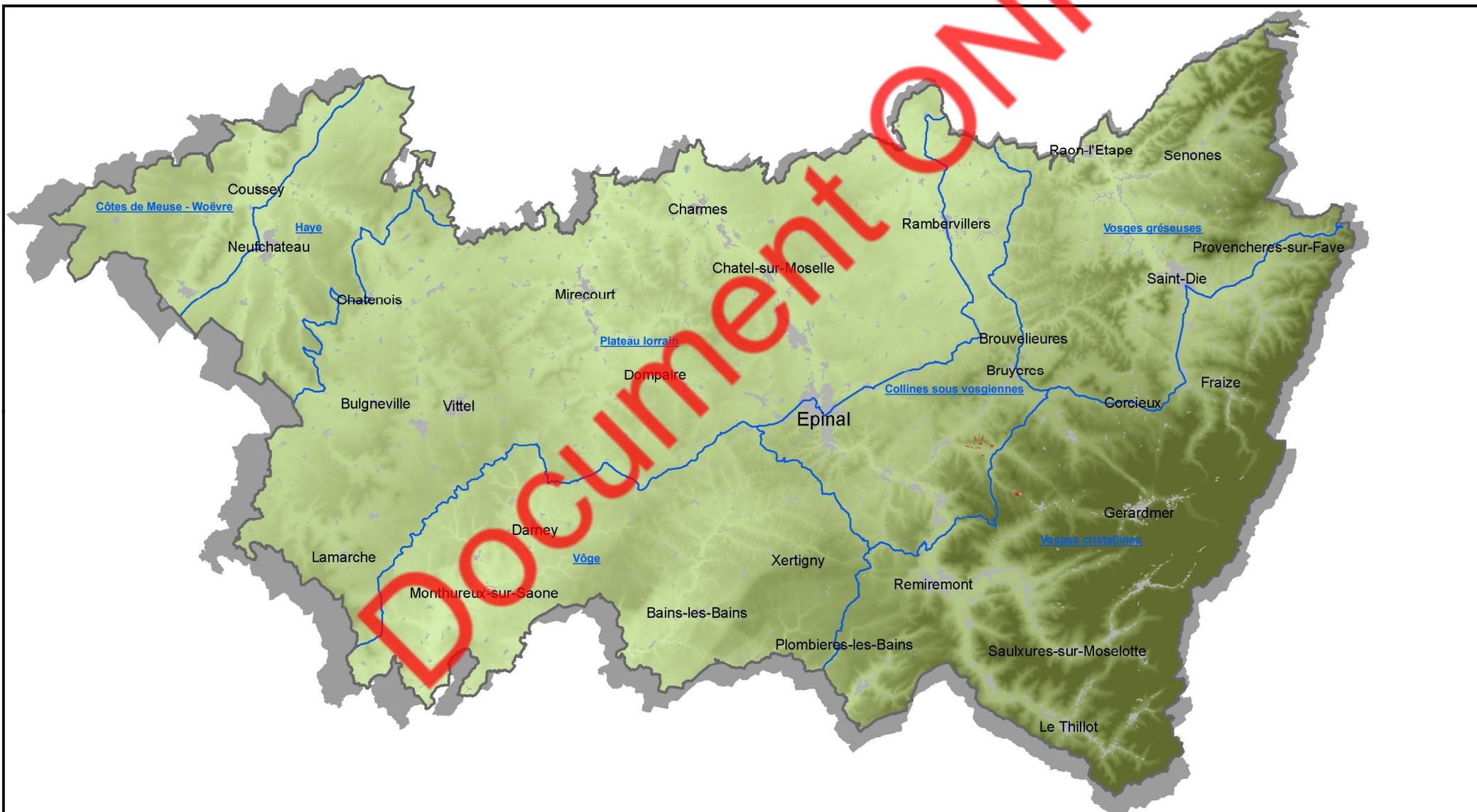
Carte réalisée par ONF - SIG VOSGES

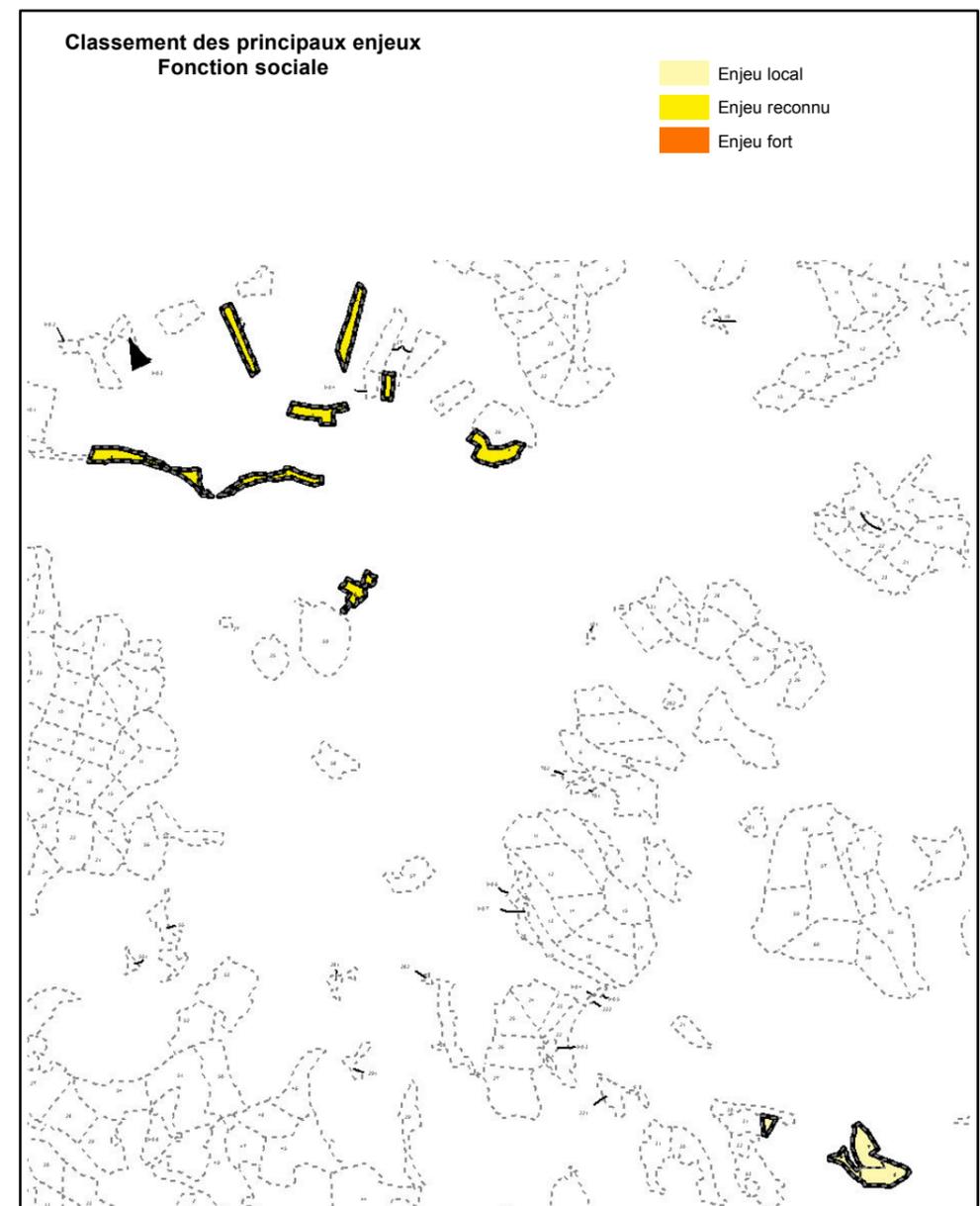
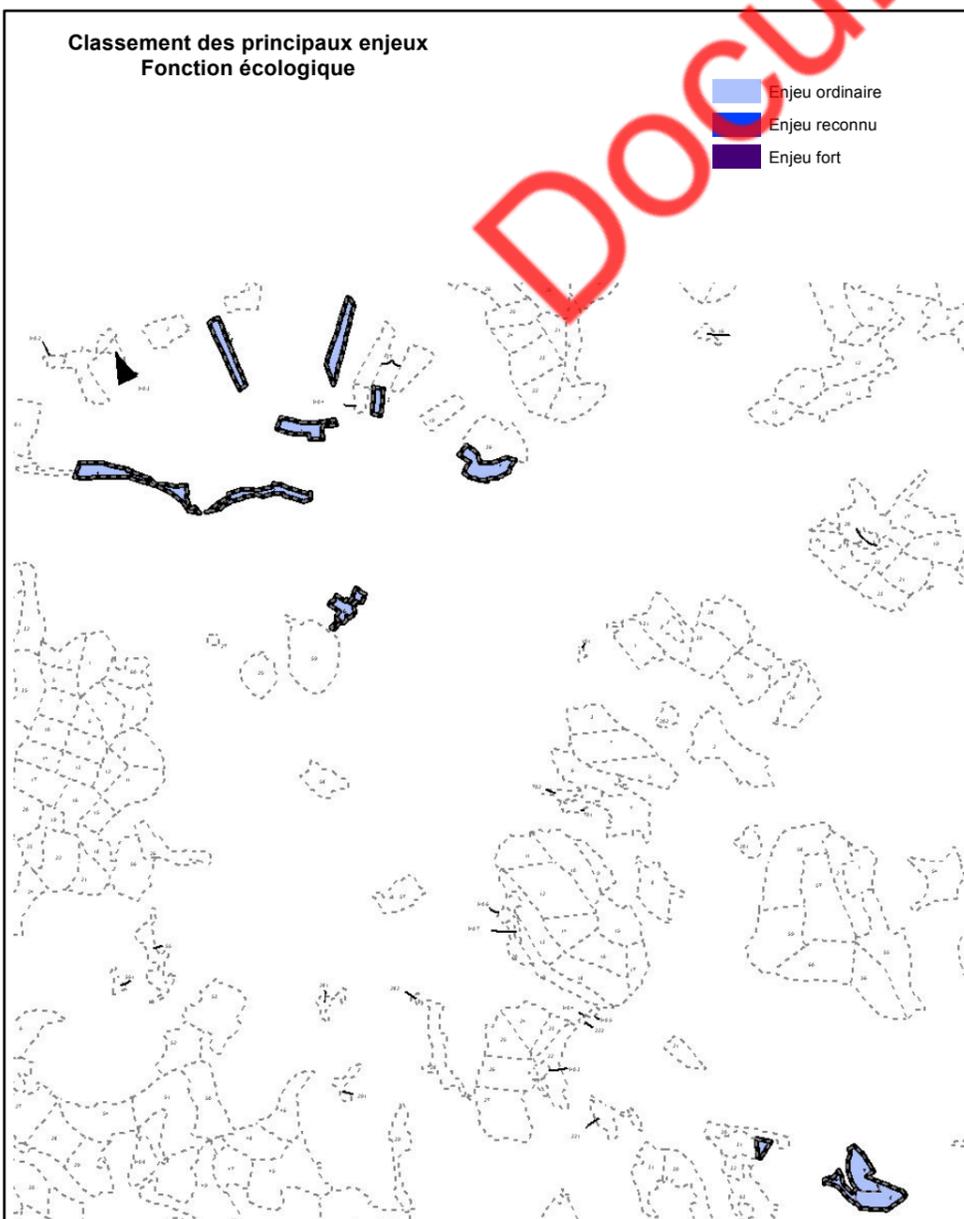
Date: 30/05/2016

FORET COMMUNALE DE FAUCOMPIERRE

Situation

-  Limite des régions naturelles IFN
-  Forêt communale de Faucompierre





FORET COMMUNALE DE FAUCOMPIERRE

Stations - forestières



0 100 200 300 400 500 Mètres

1:10 000

Carte réalisée par ONF - SIG VOSGES
Date: 04/01/2016

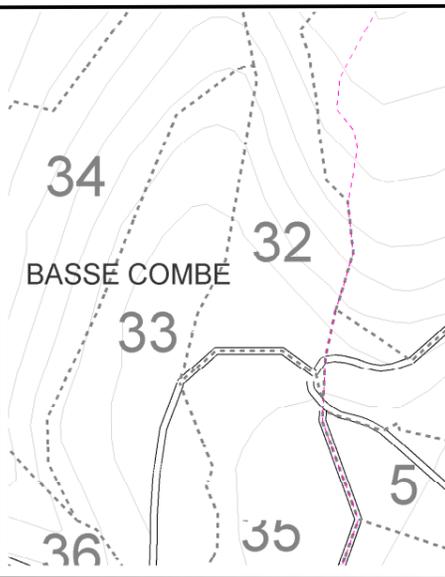
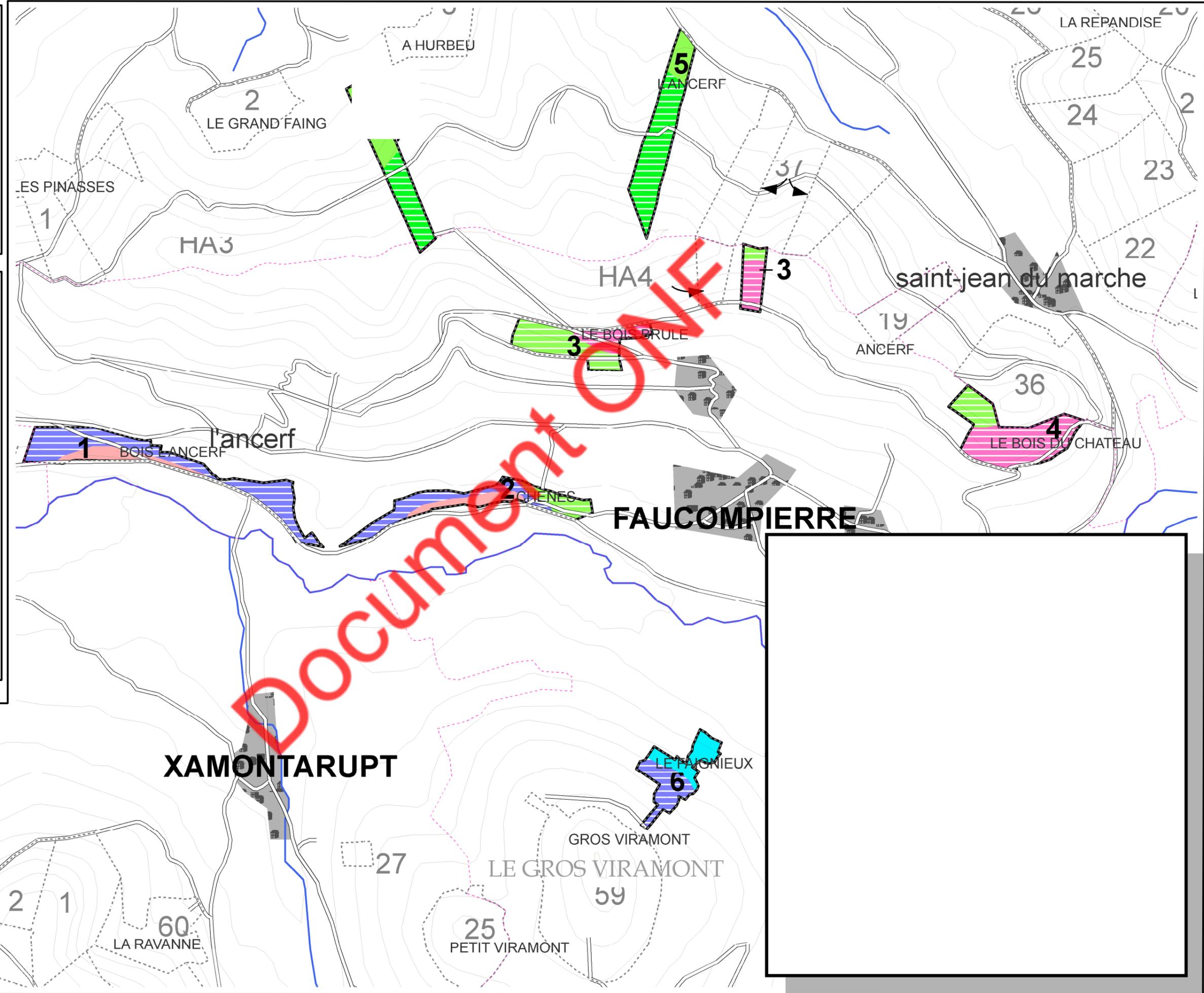
Légende

Région IFN : Vosges gréseuses - Guide ONF CRPF - octobre 1999

- 7 : Sapinière - pineraie sur sol très acide à callune et leucobryum
- 8 : Sapinière - hêtraie sur sol très acide à myrtille, bazzanie et sphaignes
- 9 : Sapinière - hêtraie sur sol très acide à canche flexueuse et myrtille
- 10 : Sapinière - hêtraie sur sol peu acide et luzule blanchâtre

Région IFN : Vosges cristallines - Guide ONF CRPF - juin 1995

- 4 : Pessière sur blocs
- 10 : Hêtraie - sapinière sur sol riche
- 11 : Hêtraie - sapinière sur sol assez riche
- 13 : Hêtraie - sapinière sur sol acide
- 18 : Chênaie sessiliflore - hêtraie sur sol acide

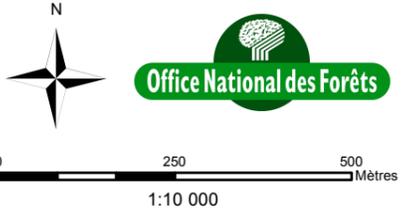


FORET COMMUNALE DE FAUCOMPIERRE

Essences



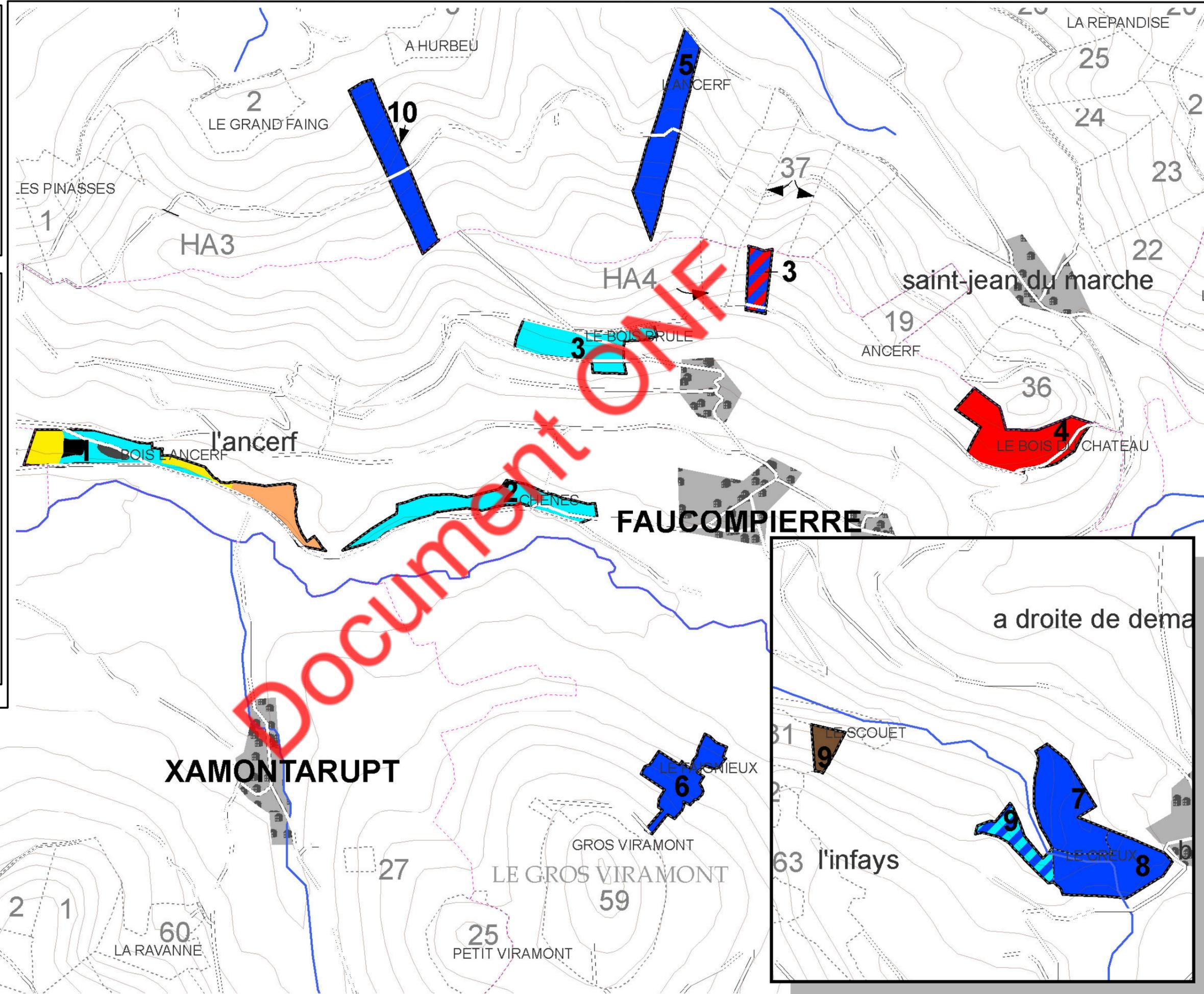
Office National des Forêts



Carte réalisée par ONF - SIG VOSGES
Date: 16/12/2015

Légende

-  Aulne glutineux
-  Chêne rouge d'Amérique
-  Hêtre
-  Douglas
-  Epicéa commun
-  Mélèze
-  Pin sylvestre
-  Sapin pectiné

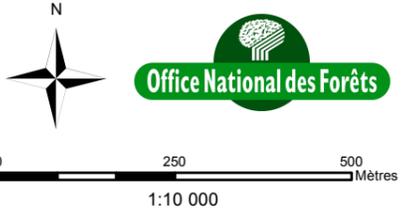


FORET COMMUNALE DE FAUCOMPIERRE

Peuplement - Familles



Office National des Forêts

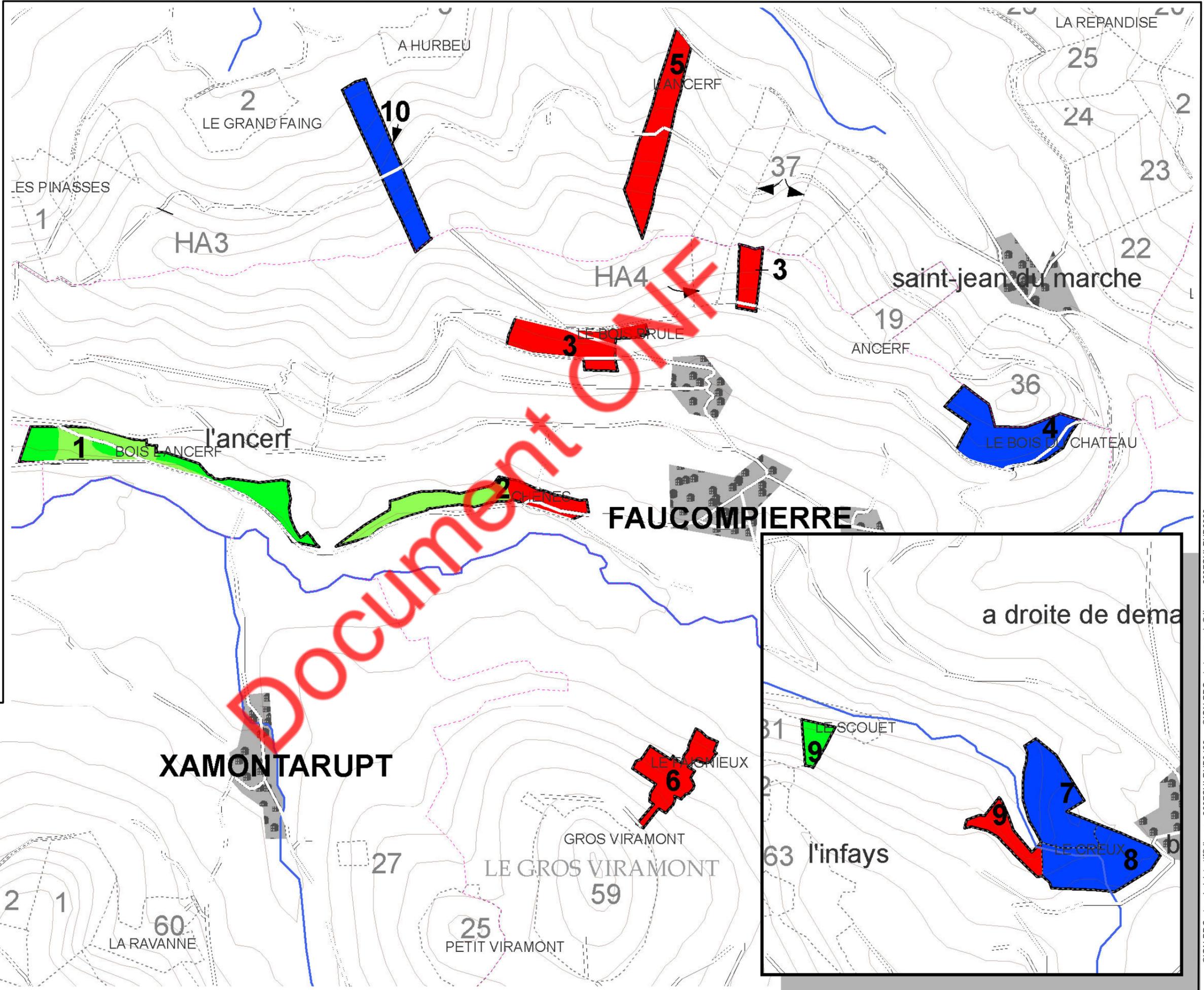


Carte réalisée par ONF - SIG VOSGES
Date: 16/12/2015

Légende

*Typologie massif vosgien
1999 Familles sylvicoles*

- Peuplements en croissance active
- Peuplements en maturation
- Peuplements mûrs
- Peuplements irréguliers
- Régénération
- Peuplements clairs



FORET COMMUNALE DE FAUCOMPIERRE

Peuplement - Types



0 250 500 Mètres

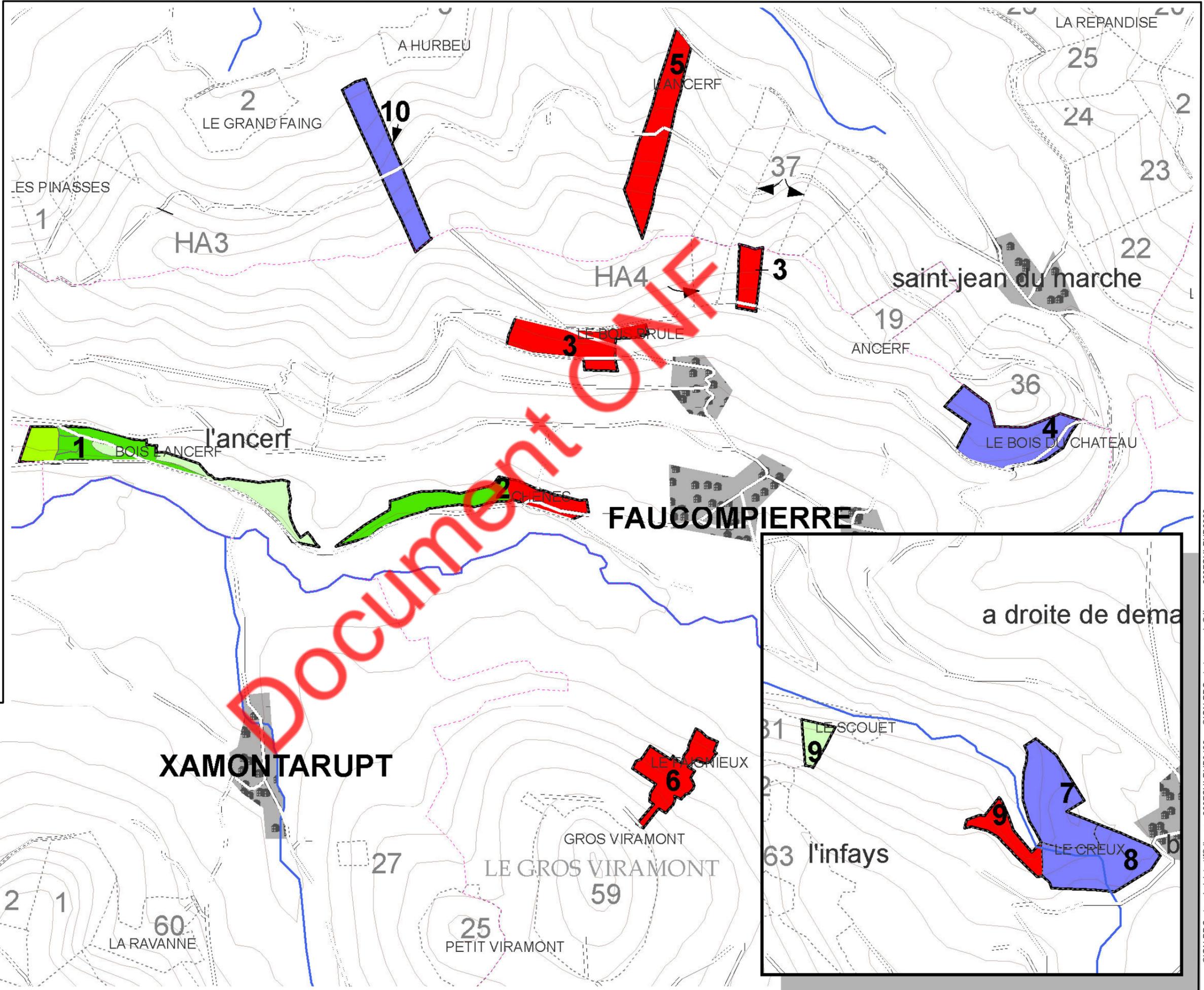
1:10 000

Carte réalisée par ONF - SIG VOSGES
Date: 16/12/2015

Légende

*Typologie Massif Vosgien
Peuplement à croissance active*

- 11 : à PB (et perches)
- 12 : à PB avec BM
- 32 : à GB avec BM
- 33 : à GB
- G : Gaulis à bas perchis

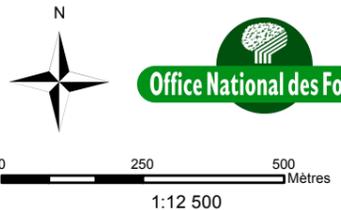


FORET COMMUNALE DE FAUCOMPIERRE

Parcellaire et desserte



Office National des Forêts



Carte réalisée par ONF - SIG VOSGES
Date: 17/12/2015

Légende

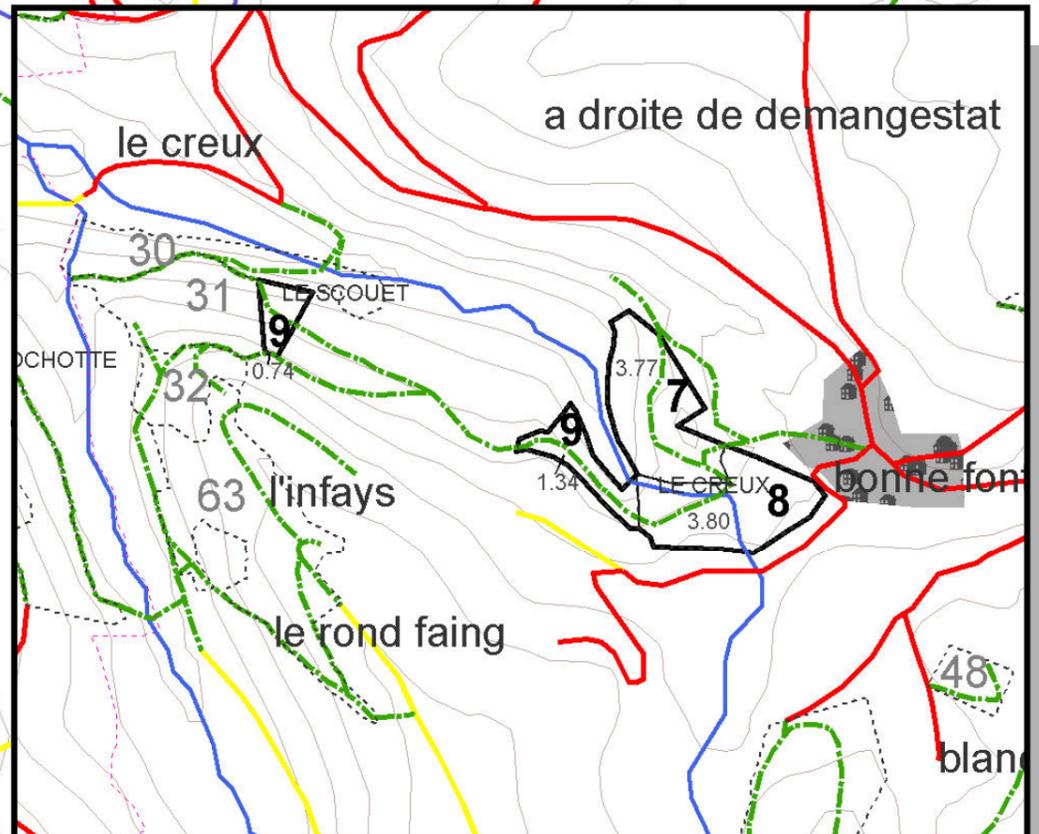
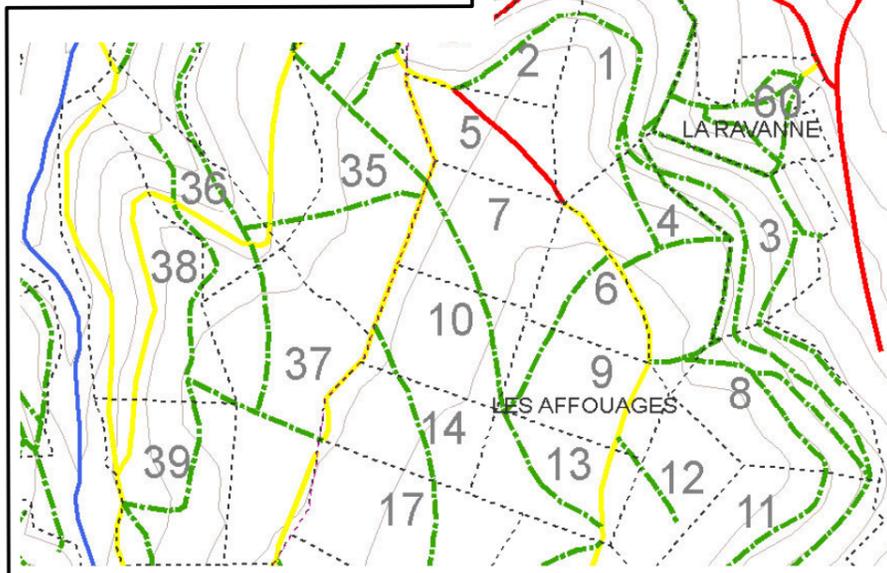
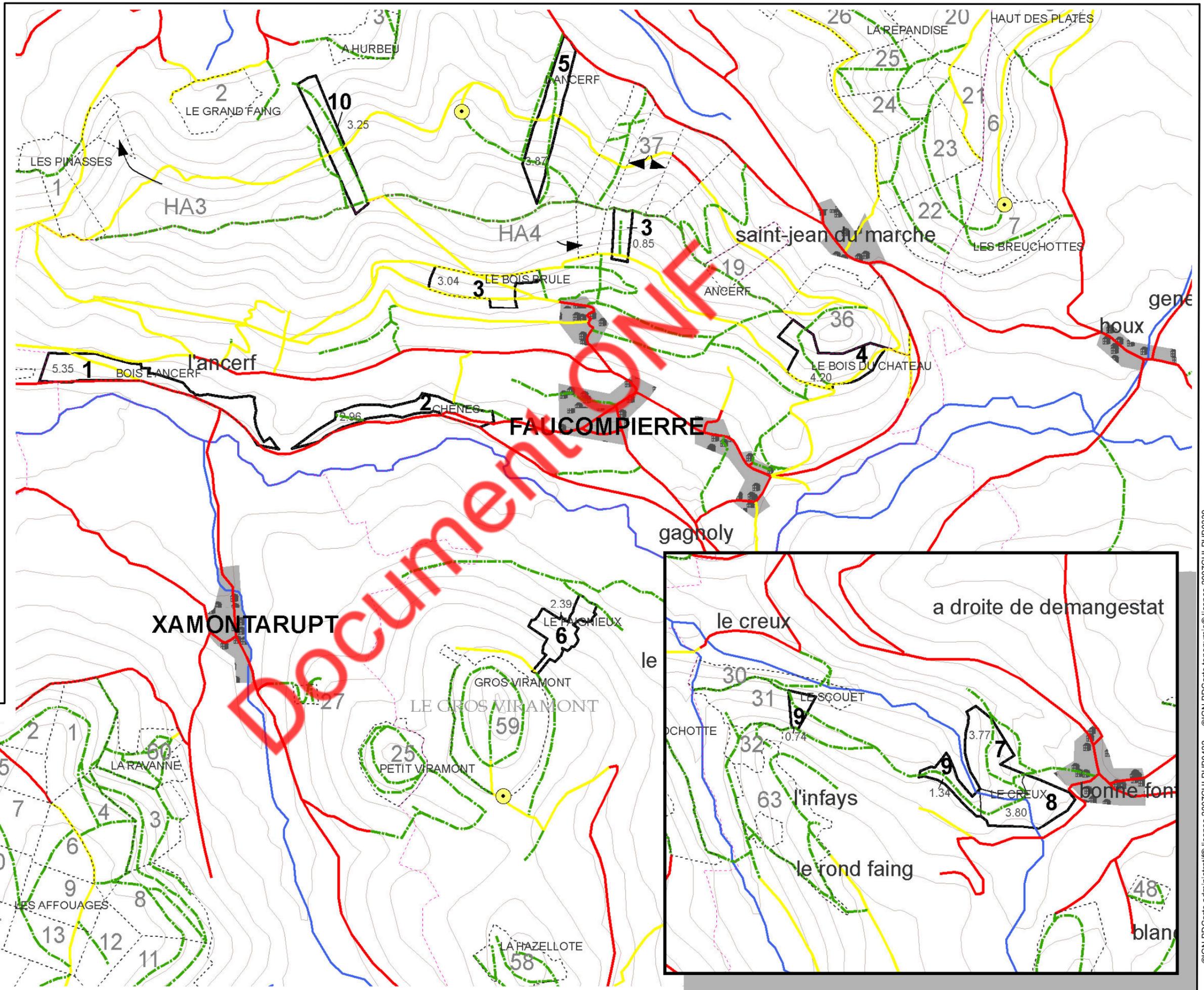
- Route revêtue
- Route empierrée
- Route en terrain naturel
- - - Piste

 Place de dépôt et de retournement

— Courbes de niveau (équidistance 20m)

- - - Limite de territoire communal

- Lacs, étangs
- Ruisseaux, rivières
- Villes, villages

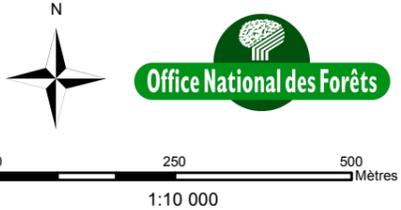


FORET COMMUNALE DE FAUCOMPIERRE

Sensibilités paysagères



Office National des Forêts



Carte réalisée par ONF - SIG VOSGES
Date: 17/12/2015

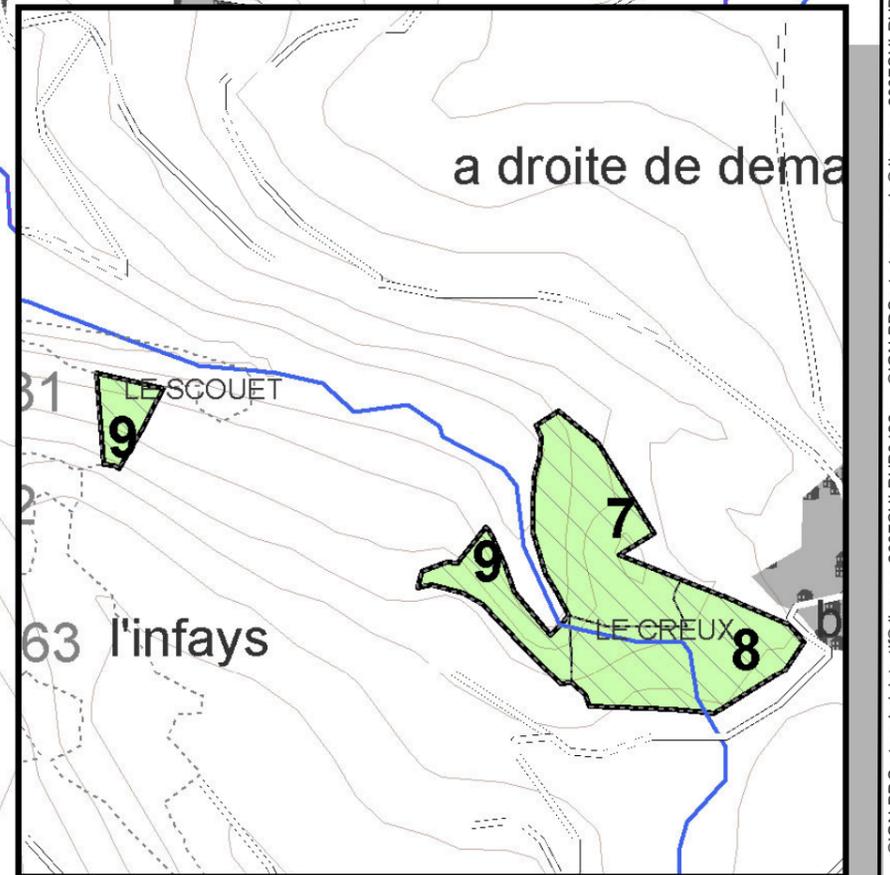
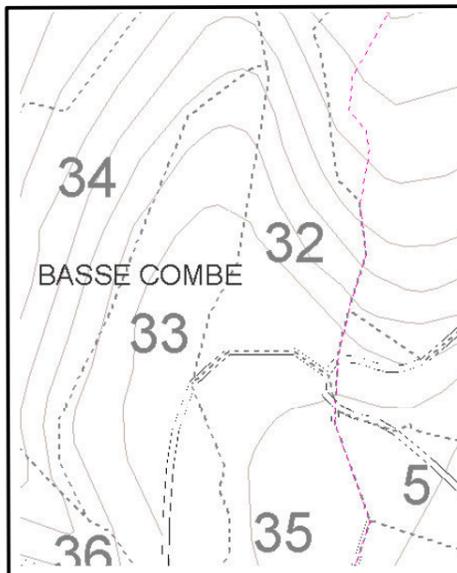
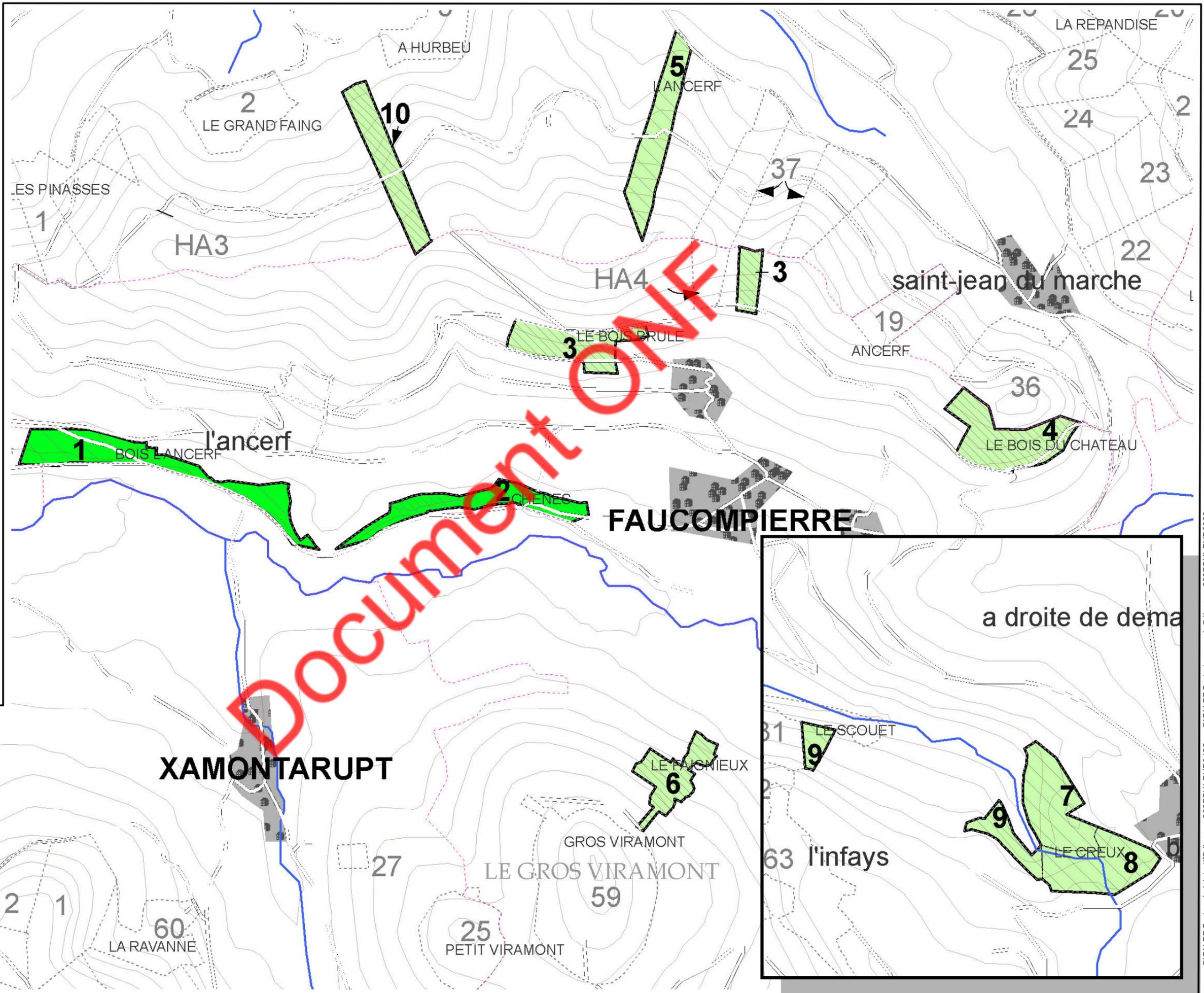
Légende

Sensibilités paysagères externes

- Nulle à très faible
- Faible
- Moyenne
- Forte

Sensibilités paysagères internes

- Nulle à très faible
- Faible
- Moyenne
- Forte



FORET COMMUNALE DE FAUCOMPIERRE

Classement des parcelles

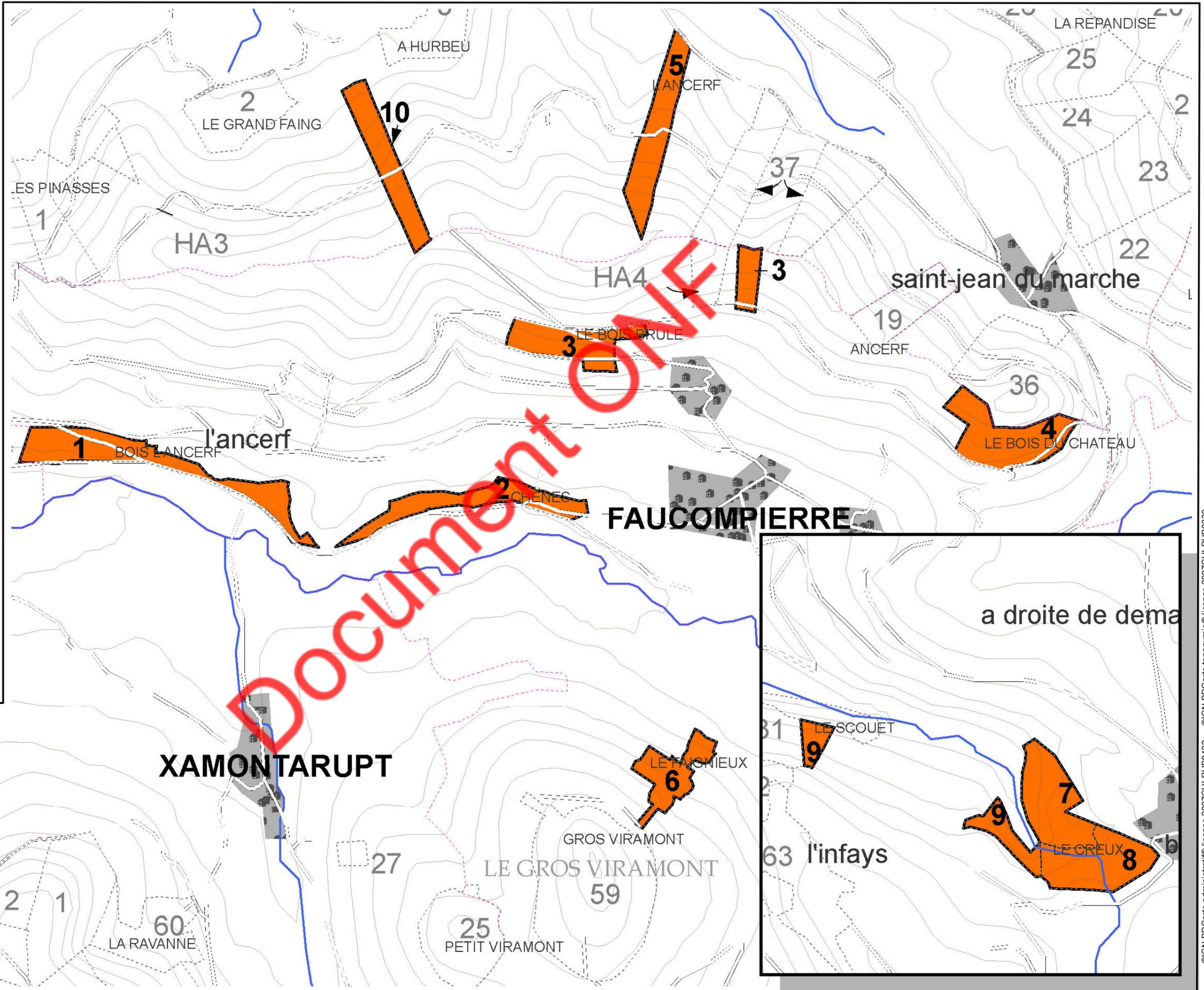


0 250 500 Mètres
1:10 000

Carte réalisée par ONF - SIG VOSGES
Date: 17/12/2015

Légende

 Traitement en futaie irrégulière



Document ONF

Direction territoriale Grand Est
Agence territoriale Vosges Montagne
32 route de Bussang
88200 REMIREMONT
Tél. 03 29 62 44 90 – Fax 03 29-23-17-15 – ag.vosges-montagne-lor@onf.fr



www.onf.fr